www.financialafrik.com

LE MENSUEL DES AFFAIRES

Financial Afrik

Toute la finance africaine

Nouakchott. Abidjan. Casablanca. Dakar. Tunis. Libreville. Douala. Johannesburg.

NUMÉRO 48- DU 15 MARS AU 14 AVRIL 2018

Edito

Du leadership politique

Page 4

NEWS

Lionel Zinsou face à ses dettes politiques

P. 2

NEWS

Mali: le directeur de la banque BCI limogé

P.2

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

José Brito plaide pour l'innovation

P.19

CHRONIQUE

L'assurance construction incite-t-elle à la fraude ?

P. 21

EXCLUSIF

Noureddine Zekri, Directeur Général de la BMICE, la Banque maghrébine pour le commerce extérieur, a choisi Financial Afrik pour sa première sortie médiatique.

Pages16

ZOOM

Les PPP comme alternative au financement des infrastructures en Afrique

Page 14-15

SUPPLÉMENT VIVAFRIK

L'essentiel de l'info sur le développement durable

Pages 22-23

Focus

Sanlam-Saham histoire d'un big bang

Le CEO de Sanlam, Ian Kirk (premier à partir de la gauche) a négocié l'acquisition de 100% de Saham Assurance avec Moulay Hafid Elalamy via Raymond Farhat (en cravate bleue). Un deal qui n'a pas dévoilé tous ses secrets.

Pages 6-7

Assurances

« Le rôle de l'assureur est de payer des sinistres »

Adama Ndiaye

Au terme de brillantes assemblées générales tenues à Kigali, qui ont vu 900 participants dont le président Paul Kagamé himself, la FANAF présente un bilan reluisant. Dans cet entretien accordé à Financial Afrik en marge de l'événement, Adama Ndiaye, président de l'organisation panafricaine, revient sur les enjeux règlementaires d'une activité plus que jamais à la veille d'une vague de consolidation sans précédent.

Pages 10-11

M 01910 - 48 - F: 4,00 € - RD

Zone CFA: 2000 CFA Europe : 4 Euros. Belgique: 4 Euros. Maroc: 20 Dirhams. Tunisie: 3 Dinars. Mauritanie:1000 UM

Le directeur de la banque BCI limogé

Sékou Mamadou Barry n'est plus le directeur général de la Banque pour le Commerce et l'Industrie (BCI-Mali). Limogé par le Conseil d'Administration du Groupe BCI (appartenant à l'homme d'affaires mauritanien Isselmou Tajeddine), tenu le 20 décembre 2017 à Nouakchott, en Mauritanie, le cadre bancaire, en poste depuis 2007, laisse une institution affaiblie.

Sékou Mamadou Barry

Lionel Zinsou face à ses dettes politiques

Alors qu'il était premier ministre et candidat aux présidentielles du Bénin, Lionel Zinsou aurait contracté une dette de 20 millions d'euros auprès du groupe Ebomaf SA de Mahamadou Bonkoungou, qui prospère dans le génie civil et la banque. L'homme d'affaires burkinabé réclame aujourd'hui son argent à l'économiste. Ainsi, une action de saisie est en cours à Paris (France) contre les avoirs de Lionel Zinsou. L'argent octroyé à l'ex patron de PAI Partners a été versé en plusieurs tranches entre janvier et mars 2016 et aurait fait l'objet de 7 reconnaissances de dettes manuscrites.

Lionel Zinsou

Kenya: la banque HFC signe une facilité de crédit avec la BADEA

La Home Finance Company (HFC), filiale bancaire et financière du groupe HF, a annoncé, début mars, la signature d'un accord de financement de 1,5 milliard de shillings avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) dans le but d'améliorer le fonds de roulement de HFC et prêter de nouveau au secteur des PME au Kenya. Pour le directeur général des HFC, Sam Waweru, la ligne de crédit participera à la croissance des activités bancaires de l'institution et plus particulièrement dans le financement du fonds de roulement et l'expansion de la clientèle grandissante des PME. La banque concentre ses services bancaires aux PME, la banque de détail, le financement commercial, le financement d'actifs et les primes d'assurance, les prêts, le financement de la construction, les prêts immobiliers, les financements de projets et les prises de participation. Le directeur général de la BADEA, Sidi Ould Tah, a déclaré que la nouvelle ligne de crédit fait partie du programme de financement de l'entreprise du secteur privé. "La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique travaille en partenariat avec les principales banques des pays membres et des marchés clés en Afrique pour soutenir les investissements des entreprises, permettant aux entreprises de se développer, d'explorer de nouvelles opportunités commerciales et de créer des emplois », a déclaré M. Ould Tah.

L'Afrique va emprunter encore en 2018

Les 17 pays subsahariens notés par l'Agence Standard and Poor's emprunteront l'équivalent de 57 milliards de dollars en 2018 soit une hausse de 7,4% par rapport à 2017. Le stock de la dette souveraine de ces pays atteindra 514 milliards de dollars à la fin 2018 contre 489 milliards de dollars en 2017. Les conditions d'émission d'Eurobonds peuvent continuer à poser problème, indique S&P. En effet, l'environnement des prix des produits de base, légèrement favorable, est neutralisé par le resserrement des conditions de financement et de la dépréciation de la monnaie aux États-Unis.

Maroc Télécom marque le pas

Maroc Telecom a réalisé sur l'année 2017 un chiffre d'affaires de 35 milliards de dirhams (3,5 milliards d'euros), en baisse de 0,8%, dans un marché concurrentiel. Le groupe présidé depuis 2001 par l'emblématique Abdeslam Ahizoune a quand même compensé sa contre-performance commerciale par une bonne maîtrise de l'opérationnel. Ainsi, l'EBIDTA gagne 1,5% pour une marge brute de 49,1% en légère hausse de 1,1%. En consilidé, Maroc Telrcom profite de la bonne dynamique de l'Afrique Subsaharienne. Le RNPG progresse de 4,4% à 5,9 milliards de dirhams. La force du groupe coté à la Bourse de Casablanca reste incontestablement sa diversification géographique et, sur le marché marocain, une position forte sur le mobile. Le groupe qui a longtemps combattu la voix IP semble néanmoins avoir raté le virage du contenu, le nouvel eldorado des marchés avancés.

Axian dans le capital du fonds ECP

Le groupe Axian a annoncé, le 19 février 2018, son entrée au capital d'Emerging Capital Partners (ECP), l'un des plus importants et anciens fonds de capital-investissement spécialisés sur l'Afrique. Cet engagement confirme la volonté d'Axian d'étendre sa contribution au développement du tissu entrepreneurial africain. En entrant au capital du fonds ECP IV, Axian devient partenaire d'un acteur majeur du financement et du développement du secteur privé africain. Emerging Capital Partners (ECP) dispose en effet d'une expérience et d'un savoir-faire unique, acquis grâce à ses 17 années d'expérience dans 44 pays africains.
ECP bénéficie également d'une force de frappe importante, avec ses 2,7 milliards de dollars en capital-développement.

Hassanein Hiridjee, CEO d'Axian

Attijariwafa Bank Mali (BIM) limoge son patron sans explications

En poste depuis trois ans, Hassan Oustani a été limogé en toute discrétion de son poste de directeur général de BIM, filiale d'Attijariwafa Bank au Mali, et remplacé par Mohamed Ghazi, anciennement administrateur directeur général de Crédit du Sénégal. Aucune explication n'est avancée. «L'intéressé a été rappelé au siège du groupe à Casablanca», nous confirme-t-on à Casablanca. Selon nos sources, la banque pourrait avoir tiré toutes les conclusions de ses contre-performances répétées sur plusieurs exercices. Avec un résultat d'à peine 1 milliard de Franc CFA (contre 8 milliards avant l'arrivée d'Attijariwafa Bank), la BIM occupe désormais l'avant dernière place du paysage bancaire malien. En dépit de 46 agences à Bamako et 45 à travers le reste du pays, la BIM qui compte le plus grand réseau bancaire au Mali, n'arrive toujours pas à décoller. Mohamed Ghazi vient s'ajouter à une longue liste de directeurs généraux qui se sont succédés sans succès dans une banque révélatrice, au fil des exercices, des limites de la vision subsaharienne d'Attijariwafa bank.

QNB prête à céder une petite participation dans sa filiale égyptienne

La Banque nationale du Qatar (QNB), plus grand acteur au Moyen-Orient, envisage de céder une participation de 2,1% dans sa filiale égyptienne QNB Alahly afin de se conformer à la règlementation. La Bourse égyptienne exige en effet un flottant libre d'au moins 5% pour toute entreprise cotée. L'opération est confiée à CI Capital. QNB Group détient actuellement 97,12% de QNB Al Ahli. Dans un avis réglementaire publié sur la plateforme de la Qatar Stock Exchane (QSE), la banque a indiqué que sa participation resterait à 95% après la vente. QNB a signé son entrée en Egypte par le rachat de la filiale locale en 2013 pour 2 milliards de dollars. QNB Alahly se positionne comme la troisième plus grande banque égyptienne en termes d'actifs.

LE MENSUEL DES AFFAIRES
Financial Afrik

Directeur général
Dia El Haj Ibrahima, Nouakchott

Directeur de publication
Adama Wade
adama.wade@financialafrik.com

Conseiller éditorial
Benoît Ngom, Dakar

Rédacteur en chef
Messanh Ledy, Lomé

Chef économiste
Francis Konan, New York

Rédaction
Daniel Djagoué, Paris, Lomé, Cotonou
Messanh Ledy, Lomé
Amadou Seck, Nouakchott
Ndeye Magatte Kébé, Dakar
Mariata Dieng, Nouakchott
Youcef Maallemi, Alger
Adnane Choukri, Tunis
Albert Savana, Abidjan
Jean-Mermoz Konandi, Abidjan
Amadjiguène Ndoye, Dakar
Adama Wade, Dakar et Casablanca
Ibrahima Dia, Dakar

Chroniqueurs
Maria Nadolu, Bucarest
Pierre Delval, Paris

Ambassadeur itinérant
Balla Moussa Keita

Représentant à Bruxelles
Mpany M'pongo Boli
Tel: +32 485 133 796
mpongoboly@yahoo.fr

Représentation Maroc
Ibrahima Thiam
it@regienordsud.com
Représentation Togo-Bénin
Daniel Djagoué

Annonces, publicité et abonnement
Ariane Adissa, Dakar
Abou Ba, Nouakchott
Abibata Diallo, Dakar

Technique
Conception & Réalisation
Diye Sarr
Webmaster
Foulah Baldé
Medoune Boye

Distribution
Prestalis, France
Sénégal, Mauritanie, Tunisie, Mali, Côte d'ivoire, Maroc, Gabon, Bénin,Togo, Brazzaville, Ethiopie

Dossier de presse
2013/99
Impression: Imprimerie Tunis Cathage

FinancialAfrik est édité par l'agence 3MC.com (Nouakchott) et Intermedia SARL (Dakar)
contacts: redaction@financialafrik.com

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

UN NOUVEL ELAN POUR UNE CROISSANCE DURABLE

BANQUE POPULAIRE

PERFORMANCE ET AMELIORATION DE LA PROFITABILITE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le 15 février 2018, le Comité directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la présidence de Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 31 décembre 2017.

Au terme de l'année 2017, le groupe Banque Centrale Populaire réaffirme sa position de leader et affiche une progression de ses principaux indicateurs financiers, tout en confirmant l'amélioration de sa profitabilité.

Porté par le dynamisme économique du groupe, le produit net bancaire consolidé poursuit son évolution et augmente de 4,5%, grâce notamment à la croissance des activités des filiales spécialisées et internationales.

Ainsi, le résultat net consolidé du groupe s'apprécie de 12,3% à 3,4 milliards de dirhams. Le RNPG, quant à lui, progresse de 7,5% à 2,8 milliards de dirhams.

Consolidant son leadership et affichant des performances économiques renouvelées, le groupe illustre la consistance de sa trajectoire stratégique et la robustesse de ses fondamentaux.

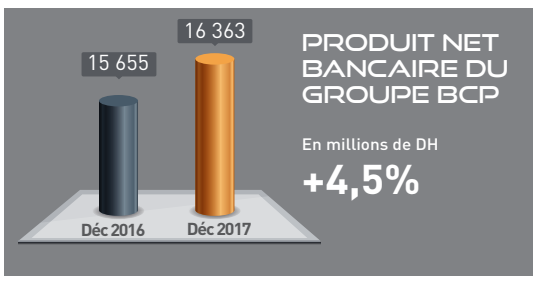

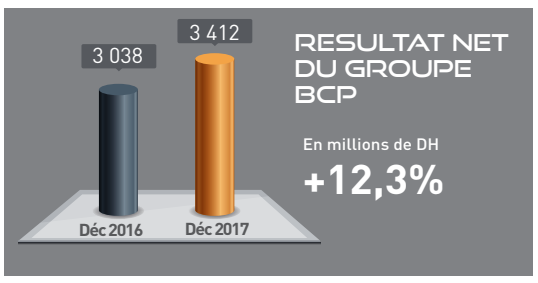

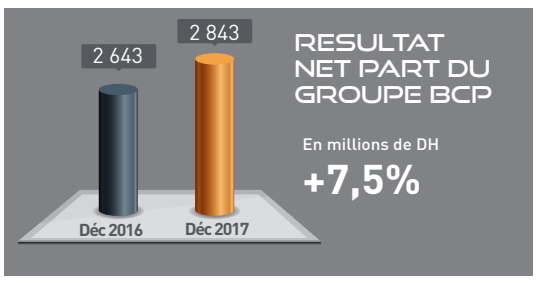

LEADERSHIP AFFIRME POUR LES ACTIVITES BANCAIRES AU MAROC

Au titre de l'année 2017, la banque au Maroc réaffirme son rôle moteur dans la collecte de l'épargne nationale en maintenant sa position de leader avec 26,3% de part de marché sur les dépôts, au terme d'une collecte additionnelle de plus de 12 milliards de dirhams auprès des particuliers résidents et Marocains du Monde.

La banque améliore ainsi son positionnement sur ces deux segments, respectivement de 14 points de base pour les particuliers résidents portant sa part de marché à 22,4% des dépôts, et de 54 points de base pour les Marocains du Monde portant sa part de marché à 51,8%. Par ailleurs, la banque continue d'améliorer sensiblement la structure de ses ressources avec 66,1% de dépôts non rémunérés.

Affirmant son engagement pour le financement de l'économie nationale, le groupe réalise une distribution de plus de 8,5 milliards de dirhams de crédits au titre de l'exercice 2017. Il améliore ainsi son positionnement de 19 points de base ainsi que sa part de marché des crédits distribués qui a été portée à près de 24%.

En outre, le Groupe renouvelle ses performances commerciales et affiche une croissance de près de 16% de la marge sur commissions de la banque au Maroc ainsi qu'une progression du portefeuille clients de près de 6% à plus de 5,8 millions de clients.

Au niveau des comptes sociaux, la Banque Centrale Populaire affiche, au titre de l'année 2017, une progression de 10% de son résultat net à 2,2 milliards de dirhams, malgré une provision additionnelle pour risques généraux de 955 millions de dirhams.

DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SOUTENUE POUR LES FILIALES AU MAROC

Véritable relais de croissance du groupe, les filiales au Maroc poursuivent leur développement et affichent une augmentation de 7,3% de leur produit net bancaire. En effet, dans la droite ligne de la stratégie « Elan 2020 », le groupe étoffe, à travers ses filiales spécialisées, son offre de valeur à destination de ses clients afin d'accompagner le développement de l'économie marocaine et la sophistication des besoins des entreprises nationales. Ainsi, les filiales de la Banque de Financement et d'Investissement affichent une croissance à deux chiffres de leur produit net bancaire de près de 14%.

ACCELERATION DE LA CROISSANCE DES ACTIVITES A L'INTERNATIONAL

Les filiales de la Banque de l'International confirment une trajectoire de développement soutenue, affichant notamment une nette progression de l'ensemble de leurs agrégats financiers. Ainsi, l'évolution du produit net bancaire, en nette accélération, atteint près de 18% au titre de l'exercice 2017. Fort d'un positionnement reconnu et d'un dynamisme commercial dans l'ensemble des pays de présence, le réseau des Banques Atlantique, plus particulièrement, enregistre une évolution positive de l'activité d'intermédiation avec une croissance de près de 16% des dépôts et de 25% des crédits, s'accompagnant d'une bonification de la marge d'intérêt clientèle de prés de 25% au titre de l'exercice 2017. Par ailleurs, engagée dans l'exécution d'un plan stratégique d'envergure, la Banque de l'International enregistre une nette amélioration de sa profitabilité et affiche un coefficient d'exploitation en amélioration de plus de 3 points et un résultat net en augmentation significative au titre de l'exercice 2017.

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE RISQUE TOUJOURS PRUDENTE, GARANTE D'UNE SOLIDITE FINANCIERE AFFIRMEE

Au titre de l'année 2017, le groupe confirme la réduction de son coût du risque qui baisse de près de 7% à 3,1 milliards de dirhams. Le groupe réaffirme, par ailleurs, sa politique prudente de provisionnement – garante de sa solidité financière – et renforce sa provision pour risques généraux à 3,5 milliards de dirhams.

Le fonds de soutien a également été doté pour atteindre près de 3,6 milliards de dirhams. Le taux de couverture du groupe s'élève ainsi à 80% à fin décembre 2017, contre 76% à fin décembre 2016. Par ailleurs, les fonds propres du groupe se sont renforcés de 5% à 43,5 milliards de dirhams.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

TOTAL BILAN CONSOLIDE	383,5	MILLIARDS DE DIRHAMS	(+9,1%)
FONDS PROPRES CONSOLIDES	43,5	MILLIARDS DE DIRHAMS	(+5%)
PRODUIT NET BANCAIRE	16,4	MILLIARDS DE DIRHAMS	(+4,5%)
RESULTAT CONSOLIDE	3,4	MILLIARDS DE DIRHAMS	(+12,3%)

RESULTAT NET PART DU GROUPE	2,8	MILLIARDS DE DIRHAMS (+7,5%)
NOMBRE DE CLIENTS (MAROC)	5,8	MILLIONS
TAILLE DU RESEAU	4 392	POINTS DE DISTRIBUTION
NOTATION GROUPE		BB+ / STABLE / B (S&P) BA1 / POSITIVE (MOODY'S)

Le Conseil d'administration de la BCP a réitéré ses félicitations à l'ensemble des collaborateurs du groupe pour les performances commerciales et financières affichées, ainsi qu'à l'ensemble des sociétaires et partenaires pour leur contribution soutenue à l'essor du groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le Conseil d'administration de la BCP propose à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 6,5 dirhams par action, en augmentation de 8,3%.

Acontre-jour

Du leadership politique

Il existe en ce moment dans l'un des 54 pays africains, un chef d'Etat qui intrigue. Ce leader qui parle peu a réduit son salaire de 100 000 à 7 000 dollars mensuels, bousculant ministres et collaborateurs. Situé entre le populisme spectaculaire d'un Nana Akufo-Addo et le pragmatisme martial d'un Paul Kagamé, ce président africain s'inscrit plutôt dans l'école de José Mujica, l'ancien président uruguayen, qui avait réduit son salaire de 90% pour compatir avec les plus démunis. A défaut de trouver la baguette magique (laquelle n'existe pas dans l'histoire du développement) ce leader démocratiquement élu s'est, depuis son investiture en novembre 2015, armé d'une pioche pour tailler dans les effectifs d'une fonction publique enflée par les emplois fictifs. Son tout dernier acte porte sur le licenciement de 10 000 fonctionnaires titulaires de faux diplômes. Sa première décision fut, au tout début de sa mandature, outre le fait, évoqué ci-dessus, de réduire son salaire, d'annuler les fastueuses cérémonies d'indépendance. Dans la même veine, les fonctionnaires candidats aux missions à l'étranger se sont vus invités à documenter leurs déplacements. Les dîners parlementaires réservés aux députés ont été supprimés et reversés dans les budgets des hôpitaux publics. Mathématicien et chimiste de formation, ce chef d'Etat, anciennement ministre de l'Elevage, n'a pas le verbe fleuri d'un Alpha Condé, la réthorique révolutionnaire de Maduro mais, à coup sûr, la détermination d'un Mao pour affronter les obstacles et le réformisme d'un Attatürk pour forcer le destin.

À la différence du populisme «sekoutourien» qui consistait en un procès continu du colon bouc-émissaire, ce chef d'Etat a décrété la gratuité de l'éducation en levant les fonds nécessaires à ce qui fut sa grande promesse électorale.

Par Adama Wade

Mathématicien et chimiste de formation, ce chef d'Etat, anciennement ministre de l'Elevage, n'a pas le verbe fleuri d'un Alpha Condé, la réthorique révolutionnaire de Maduro mais, à coup sûr, la détermination d'un Mao

Ce président porte un surnom: le « Tingatinga » ou «bulldozer » en swahili. C'est clair, John Pombe Joseph Magufuli, 62 ans, n'a pas l'obsession paralysante du deuxième mandat. Héritier de Julius Nyerere, l'actuel président tanzanien est le continuateur d'un dirigisme démocratique à l'africaine. Son leadership repose sur la récompense et la sanction immédiate. Il n'a pas hésité à arrêter le directeur de la Tanzanian Revenue Authority suite à la découverte d'un trou de 40 millions de dollars dans les comptes de cette institution. L'une de ses grandes décisions a porté sur l'audit transparent du secteur minier. Ce qui a abouti au limogeage du ministre des mines et au redressement de nombre de compagnies minières britanniques adeptes de la sous déclaration. L'impact de cet audit public est énorme. Ainsi, une seule de ces entreprises fautives s'est vu appliquer une amende de 190 milliards de dollars. Grâce à une politique transparente, la Tanzanie a pu renégocier avec Petra Diamonds interpellé sur un cas flagrant de sous déclaration de diamants à l'export et trouvé un compromis avec Accacia Mining, filiale de Barrick Gold Corporation, première société mondiale productrice d'or, qui a consenti à payer une amende de 300 millions de dollars. La clé de répartition des bénéfices de l'exploitation du métal jaune a évolué au profit de l'Etat. Bref, la Tanzanie est entrain de réécrire son histoire avec méthode et austérité grâce à son énigmatique président devenu depuis peu, la cible de la presse internationale et de certaines organisations dites des droits de l'homme. C'est que, on ne remet pas en cause l'ordre établi sans en payer le prix.

FORUM DE
RECRUTEMENT LOMÉ - 2018
LES ENTREPRISES S'ENGAGENT POUR L'EMPLOI AU TOGO
AFRICTALENTS
Des managers pour l'Afrique
AFRICSEARCH
LES 4 ET 5 MAI 2018
AU CENTRE DE CONFÉRENCE E.T.I.
RENCONTREZ, ÉCHANGEZ ET RECRUTEZ
PLUS DE 1000 CADRES ET JEUNES DIPLÔMÉS
www.africtalents.com

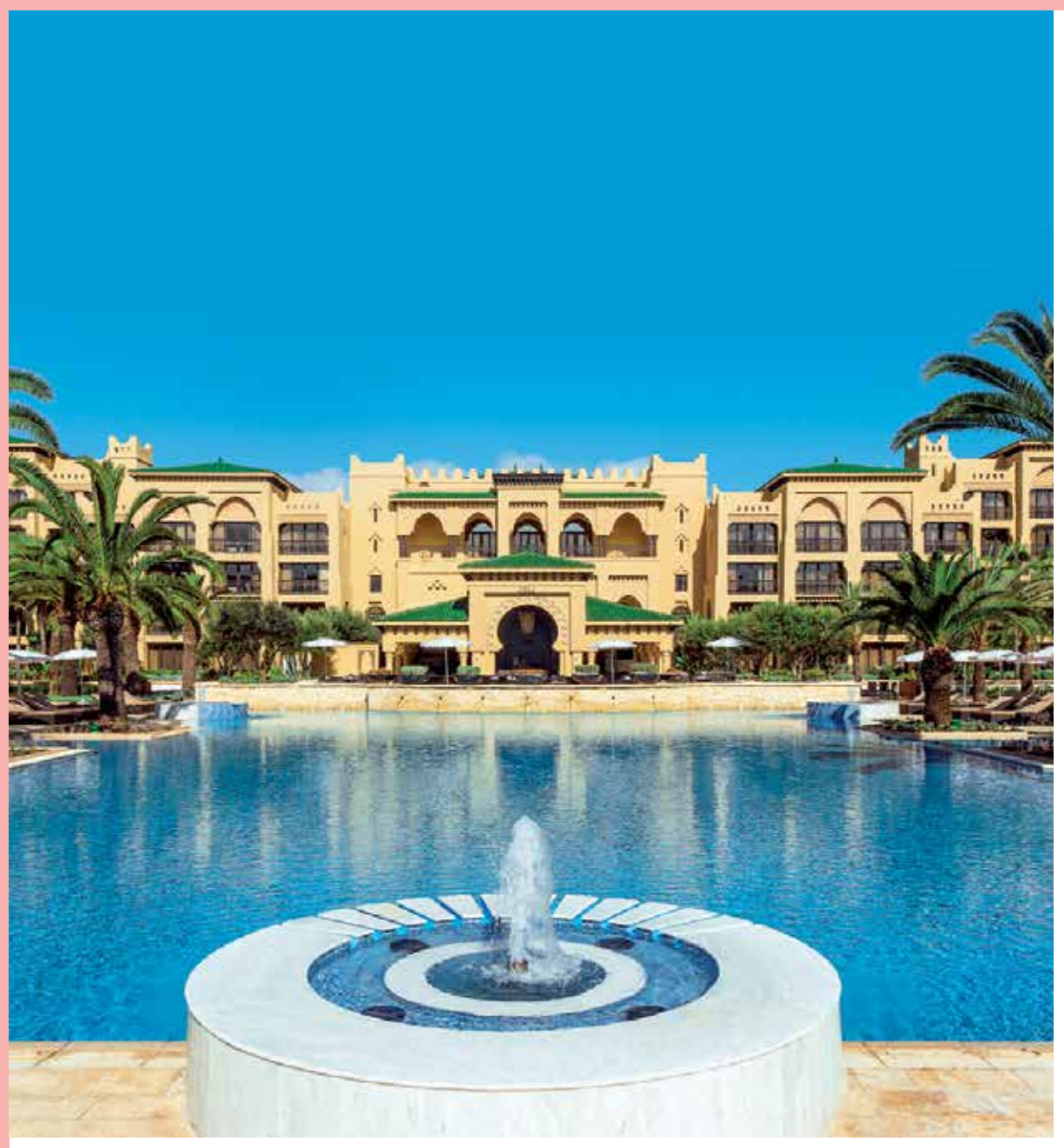

À partir de
185€*
par chambre

Sublimez vos vacances de pâques dans un monde merveilleux

Dîner offert, Réservez vite avant le 15 mars!

OFFRE INCLUANT :

- Hébergement avec petit déjeuner et diner pour 2 adultes et 2 enfants de moins 12 ans
- 25% de réduction sur la chambre des enfants
- 1 soin spa offert pour chaque soin acheté
- 3 parties de mini-karting offertes par enfant par séjour
- Cours de cuisine et programme spécial printemps pour les enfants
- Accès gratuit aux clubs enfants : Baby Club, Kids Club et Club Rush
- Activités de sports, loisirs et bien-être : Fitness, VTT, Accès à la salle de vapeur
- 1 séance d'Initiation au golf d'une heure en groupe collectif selon disponibilité
- Accès gratuit à l'Alias Club
- Transfert aéroport : Navette gratuite avec horaires précis

*Offre valable pour tout séjour du 24 Mars au 30 Avril 2018, pour toute réservation effectuée avant le 15 mars 2018.
Selon disponibilité. Séjour minimum de 3 nuits. Offre soumise à conditions.

PLAGE | RESTAURANTS ET BARS | CLUB ENFANTS | SPA & HAMMAM | GOLF SIGNÉ GARY PLAYER | SPORTS & LOISIRS | NIGHTCLUB

reservations@mazaganbeachresort.com
mazaganbeachresort.com
TEL: +212 5 2338 8080

Un resort, comme nulle part ailleurs.

MAZAGAN
BEACH & GOLF RESORT MOROCCO

Sanlam-Saham
histoire d'un big bang

Ian Kirk (à gauche) et Moulay Hafid Elamay (à droite), jettent le pont entre Cap-Town et Casablanca. Leur alliance est renforcée.

Voici comment s'est opérée la plus plus grande acquisition de tous les temps dans le secteur africain des assurances. La prise de contrôle de Saham Finance, pôle assurance du groupe Saham, était somme toute prévisible. Car, depuis deux ans, le groupe sud-africain était parvenu à se hisser à un niveau de 47% du capital, suite à une acquisition de deux temps. Par conséquent, l'on s'attendait à un passage au delà de 50% mais pas à une prise de contrôle totale. Le 7 mars, Sanlam a pris tout le monde de court en annonçant avoir acquis 53% supplémentaires, soit 100% de ce pôle Assurance qui s'étend dans 26 pays, réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars, soit 65% de celui de Saham Group. Il faut le dire, l'affaire a pris de court tout le top management. Nadia Fettah, la directrice générale de Saham Finance, qui ignorait tout de l'histoire, a été informée à 6 jours de l'opération. Convoquée à Rabat par Moulay Mhamed Elalamy , directeur du pôle Maroc du groupe et par Moulay Hafid Elalamy, fondateur de Saham, maintenu loin des affaires par sa fonction de Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique cumulé à celle de président de la candidature marocaine à l'organisation de la Coupe du monde 2026, celle qui incarne théoriquement l'image du groupe tombe des nues quand elle est informée par le père. «Nous cédons tout, y compris le Maroc». L'information brutale manque de renverser l'ancienne cadre de CNI-Saada, contestée par les performances des filiales subsahariennes nettement en retard (82% des objectifs) par rapport au plan stratégique. Nadia Fettah peut s'estimer heureuse. Le directeur général adjoint de Saham Finance, Emmanuel Brûlé, lui, ne sera informé de l'opération du siècle qu'à la veille. Le gros du management découvre l'information en même temps avec le communiqué officiel envoyé au petit matin du jour j. Le choc est immense auprès des cadres, hommes et femmes, qui faisaient la pluie et le beau temps depuis que Moulay Hafid Elalamy, trop pris par ses fonctions ministérielles, a laissé le gouvernail à une palette de décideurs dont beaucoup, à la notable exception de Raymond Farhat, ne connaissent rien de l'Afrique. Les négociations ont duré plus d'une année entre les sud-africains et les propriétaires marocains, défendus par M. Farhat, l'un des «rescapés» du réseau Colina, qui siège au conseil d'administration de Sanlam depuis deux ans. Les pourparlers ont longtemps buté sur le prix, les sud-africains souhaitant une décote substantielle sur le cours de l'action. C'est certainement en vue d'embellir la mariée que le même Raymond Farhat a porté la dague sur le groupe Sunu, premier assureur vie de la zone CIMA, détenue à 21%. Au final, les deux parties tombent sur un prix nettement en dessous du cours du jour. Alors que l'état major était sous le choc et que des rumeurs de passation de services faisaient déjà fureur dans le siège du groupe, sis Boulevard Zerktouni à Casablanca, un pimpant Raymond Farhat, apparaissait devant les médias, pour une première conférence de presse sous le cliché des photographes. Expliquant l'opération, le libanais se fait trivial: «Saham voulait se transformer en fonds d'investissement, voilà pourquoi, il céde son pôle assurance». L'annonce ne convainc personne. Les analystes et les journalistes présents devisent sur la plus value réalisée, près de 2 milliards de dollars. L'émissaire de Moulaye Hafid Elalamy soutiendra mordicus que la plus value réalisée dans l'opération est de «zéro ». Le fils Elalamy, Moulay Mhamed Elalamy, qui avait cinq ans lorsque son père jetait les bases de Saham, vole à son secours : «Sur plus de 20 ans d'existence, le groupe Saham n'a jamais distribué de dividendes de son histoire. L'ensemble des produits de Saham a toujours été réinvesti. Partant de cette logique, je peux vous dire que la plus value sera de « 0 » parce que tout l'argent sera réinvesti ». Ce n'est pas forcément ce qu'en pense le marché. Tout comme il avait acquis Colina en s'appuyant sur le fonds marocain de solidarité des assurances et les concours des institutions de développement (SFI) et des fonds comme Wendel , Moulaye Hafid Elalamy, en bon trader, s'est toujours servi du marché pour faire des acquisitions. Le fonds d'investissement panafricain qu'il entend lancer désormais semble avoir des proies toutes trouvées. Les prémices d'une alliance entre le nouveau fonds, qui «espère lever de l'argent à la fois au niveau national et au niveau international», selon les termes de Moulaye Hafid Elalamy, et BMCE Bank Of Africa, une institution à la recherche d'une relève, occupent les conservations des initiées. «Le fonds Saham pourrait entrer probablement dans BMCE Bank Of africa et non dans Finance.Com, pour des raisons de la clause de non concurrence signée avec Sanlam », rapporte un analyste.

BMCE Bank Of Africa sous le label Saham

Raymond Farhat (ci-contre) est l'homme qui avait négocié la cession du groupe Colina à Saham à l'orée des années 2000. Dans le conseil d'administration de Sanlam depuis deux ans, il a été l'intermédiaire des deux parties dans ce deal. Au delà du super bonus, il est assuré de jouer un rôle important dans le nouvel ensemble. Si Moulay Mhamed Elalamy (à droite), fls de Moulay Hafid Elalamy, est appelé à piloter le futur fonds d'investissement Saham, par contre, rien n'est encore décidé en ce qui concerne la très francophone Nadia Fettahi, directrice générale du pôle qui vient d'être cédé. Au delà la bonne maîtrise de la langue de Shakespeare, quasi- assurance vie dans le nouvel attellage Sanlam-Saham, elle devrait mettre en avant son bilan pour contrer d'éventuels candidats à son poste.

La plus grande transaction dans le secteur des assurances donne à Sanlam des années d'avance sur ses concurrents

Pour 1, O5 milliard de dollars. L'opération, équivalente à environ 12,5 milliards de rands, est la plus importante transaction d'assurance sur le continent et la deuxième plus importante dans les services financiers, après l'acquisition des activités africaines de Barclays PLC pour 18,3 milliards de rands en 2012.
À un ratio cours / bénéfice (P / E) supérieur à 20x, Sanlam paie une prime pour SAHAM. Selon Adrian Cloete, gestionnaire de portefeuille chez PSG Wealth, la prime est justifiée compte tenu de la qualité de l'activité et de son exposition à travers le continent. «Cela leur donne des années d'avance sur les autres concurrents en Afrique.» Pour sa part, Ian Krik, le PDG de Sanlam, a déclaré: «Nous travaillons dans un environnement très compétitif ... Nous ne pouvons pas nous éterniser pour construire ce positionnement unique parce que les concurrents vont regarder ce que nous faisons, arriver à le comprendre et essayer de l'imiter. Nous avons une très courte période pour occuper cette position [de premier plan]».

En effet, la holding Finance.Com comprend à la fois BMCE Bank Of Africa mais aussi RMA Wataniya, deuxième acteur marocain de l'assurance. En se positionnant à ce niveau, MHE (Moulaye Hafid Elalamy) viendra en concurrence frontale avec Sanlam. «En se plaçant à un cran dessous, sur le réseau BMCE Bank Of Africa, il règle un problème de succession et de pérennité tout en réalisant son rêve de jeunesse, à savoir détenir une banque », poursuit le même analyste qui estime que les deux entités sont en pourparlers. Sanlam hérite pour sa part du partenariat conclu entre Saham et Crédit du Maroc. Tout est bien qui finit bien comme dit l'autre. A l'annonce du deal Sanlam-Saham, le 7 mars, le titre BMCE Bank, coté à la Bourse de Casablanca, a bondi, engrangeant plus de 6% le 8 mars. Les deux groupes sont signataires d'un accord de partenariat stratégie depuis 2015. Au début de l'année, Othman Benjelloun, avait annoncé une augmentation de capital réservée à des institutionnels marocains. Les spéculations voient le fonds Saham prendre 25% de ce capital. En tant que fonds d'investissement, Saham pourrait-il aller au delà? Optera-t-il pour une opération de diversification, en prospectant aussi du côté d'Ecobank, premier réseau bancaire africain (en termes de nombre de pays couvert). Une éventuelle fusion BMCE Bank Of Africa et Ecobank serait porteuse de synergies, affirme-t-on. Ce n'est pas une vue d'esprit quand on sait que Sanlam, assuré de prendre des parts dans le fonds panafricain de Saham, est détenu à 12% par PIC (Public Investment Corporation), le fonds de pension sud-africain, l'un des touts premiers actionnaires d'Ecobank aux côtés de la banque sud-africaine Nebank. En attendant, le réseau bancaire de BOA évolue dans une stratégie qui n'est pas sans rappeler l'embellissement de la mariée. « Le réseau du groupe BOA (Bank of Africa) s'est élargi en 2017 avec l'obtention d'une licence bancaire au Cameroun. «Nous négocions également l'ouverture de nouvelles banques en Afrique australe et devrions à fin 2018 planter notre drapeau dans cinq nouveaux pays dont l'Afrique du Sud et le Zimbabwe », déclarait le PDG de la Banque dans un entretien avec le site media24.com.

Un rachat en trois phases

Selon Ian Kirk, le rachat de Saham par Sanlam s'est fait en trois phases. La première remonte à 2016 lorsque Sanlam, à travers sa filiale Sanlam Emerging Markets Ireland (opérant dans le domaine de l'assurance à l'international) acquiert une participation de 30% dans Saham Finances, à la faveur de la sortie de la Société financière internationale (SFI) et d'Abraaj du capital de Saham.
La seconde phase a lieu en mai 2017 lorsque le géant sud-africain acquiert 16,67% du capital de la filiale de la holding marocaine portant ainsi sa participation à 46,67%. Le 7 mars, le groupe sud-africain a ensuite procédé au rachat du reste des actions de l'entreprise, soit 53% à l'issue de négociations ayant duré plusieurs mois. Dans l'ensemble, Saham engrange environ 1,7 à 2 milliards de dollars dans ce qui constitue la plus grosse acquisition sur le secteur africain des assurances.

Notes

*Sanlam compte plus de 10 actionnaires. Le premier d'entre eux, à 13,5%, est la société Ubuntu-Botho Investment fondée par l'homme d'affaires Patrice Motsepe. Beau frère du tout nouveau président sud-africain Cyril Ramaphosa.

*RMA est détenue à 66% par Financecom, à 22% par le groupe des assurances du Crédit Mutuel et à 12% par divers minoritaires.
*RMA détient à son tour 29,83% de BMCE

Sanlam 20 fois plus lourd que Saham Finance

La surprise était grande, le 7 mars 2018, à l'annonce de l'acquisition totale du pôle assurance de Saham par le sud-africain Sanlam. Pourtant dès que ce groupe s'est hissé à 47% du capital de l'assureur marocain, l'éventualité d'une prise de contrôle ne pouvait plus être écartée. D'autant que la comparaison entre les deux chiffres d'affaires levait toute équivoque quant à la question de savoir qui des deux passera à l'offensive. Ainsi, alors que sur l'ensemble des 27 pays de présence, le groupe Saham présente un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars, son homologue sud africain, cumulait t une force de vente de 19,3 milliards de dollars au 31 décembre 2017 pour un résultat net de 8,55 milliards de rands (6,59 milliards de dirhams). Les bénéfices du groupe sont très largement portés par sa filiale Sanlam Personal Finance (assurance vie) qui pèse pour près de 50% des revenus nets du groupe. Le reste des bénéfices provient de Sanlam Emerging Markets (filiale assurance à l'international, 21% du revenu net), Sanlam Investments (spécialisée dans la gestion de fonds, 14%) ainsi que Santam (filiale assurance en Afrique du Sud, 10%). Avant l'acquisition de Saham Finances, Sanlam était présent, de manière directe ou indirecte, dans 19 pays à travers le monde. Saham et Sanalm étaient implantées parallèlement dans six de ces pays. Désormais, à travers Saham, Sanlam sera représentée dans 39 pays dont 34 s africains. Cotée à la Johannesburgh Stock Exchange et à la Namibia Stock Exchange, Sanlam a été créée en 1918 en tant que compagnie d'assurance vie. Au delà des aspects financiers, cette acquisition marque la jonction entre les deux premiers marchés d'assurance africains. L'Afrique du Sud et le Maroc amorcent un virage stratégique. Car, il va sans dire que ce deal, conclu entre le ministre le plus apprécié par le Roi Mohammed VI, grâce à ses résultats, et le beau frère de l'actuel président sud-africain, ne manquera pas de relancer la coopération entre deux pays que tout séparait jusqu'à présent.

Assurances

Le virage du Big Data

L'exploitation croissante des mégadonnées- le Big Data- promet de transformer la relation entre l'assuré et son assureur. Une révolution numérique riche en opportunités mais où les défis à relever ne manqueront pas.

Big Data, un mot de plus en plus utilisé dans le monde de l'entreprise et pour cause : avec l'explosion récente du volume des données[1] , transitant notamment par les supports numériques (smartphones, tablettes, ordinateurs...), analyser à bon escient cette masse d'éléments (Big Data) devient un enjeu commercial majeur [2].
Un constat qui n'a pas échappé aux assureurs, eux dont la donnée est au cœur de l'activité (souscription des polices d'assurance, tarification, suivi des risques, gestion des sinistres …) et qui, depuis longtemps déjà, embauchent des bataillons d'actuaires pour évaluer au mieux leurs risques. « Dans l'absolu, plus le volume de données à analyser est important, plus l'estimation de l'actuaire est juste », résume Léonard Nsabimana, statisticien chez l'assureur Prime Insurance Rwanda.

Outil

Aujourd'hui pourtant, la volumétrie des données est telle que seules des capacités machine peuvent traiter et exploiter de manière efficiente ces masses de renseignements. En conséquence, le Big Data est un outil permettant d'obtenir une « meilleure connaissance [des clients] et un meilleur contrôle des risques [...], notamment en Afrique », explique Babacar Bâ, le Directeur du bureau du cabinet Performances à Dakar. En Afrique du Sud, par exemple, l'assureur Discovery, précurseur en matière d'assurance santé comportementale, ajuste ses tarifs en permanence, au moyen de cartes de fidélité ou de bracelets connectés, qui suivent en temps réel les actions de ses adhérents (contrôle des achats auprès de supermarchés partenaires, fréquence des passages dans les salles de sport agréées…). Autant de données qui seront ensuite analysées, interprétées et exploitées grâce à un traitement très poussé du Big Data. Au Kenya, c'est l'assureur Takaful qui offre aux éleveurs pastoraux une couverture contre la perte de leur cheptel en cas de sécheresse et ce grâce à l'exploitation des données météorologiques.
Autant de solutions novatrices rendues possibles grâce au Big Data et qui dessinent les contours des produits d'assurance de demain. Présent à la dernière assemblée générale de la FANAF, qui s'est tenue à Kigali du 12 février au 15 février 2018, Victor Ndiaye, Président-Directeur Général et fondateur du cabinet Performances Group, voit ainsi une généralisation de produits toujours plus individualisés, à la carte, les assureurs étant désormais potentiellement en mesure d'adapter leur offre «à ce nouveau monde à la demande» (vidéo à la demande, logiciels à la demande, transports à la demande, assurance à la demande…). Un point de vue que partage également Anne-Charlotte Bongard, actuaire et associée au sein du cabinet spécialisé Actuaris. Citée par le périodique français l'Argus de l'assurance, la spécialiste, partant du constat que «toutes les données sont aujourd'hui trackées et stockées (dans les smartphones ou ailleurs)», imagine un avenir dans lequel «un scan rapide du smartphone d'un futur assuré, couplé aux informations disponibles en open source permettra à l'assureur de proposer des packs d'assurance adaptés ». Les appareils numériques, sources potentielles de données, ne manqueront pas en tous les cas : le cabinet de recherche américain, Gartner, estime à 20,8 milliards le nombre d'objets qui seront connectés en 2020.

Défis

Reste que les applications du Big Data au secteur de l'assurance ne sont pas sans soulever un certain nombre de problèmes. Pierre Nsenga, un spécialiste des assurances à Kigali, s'inquiète ainsi du fait qu'une « offre de couverture toujours plus individualisée risquerait d'attirer en premier lieu les personnes les plus exposées au risque- ce que les assureurs appellent l'anti-sélection-, et qu'elle pourrait potentiellement exclure certaines catégories d'assurés, avec une tarification disproportionnée par rapport au risque encouru ». Certains régulateurs nationaux, à l'image des Etats-Unis ou de l'Afrique du Sud, autorisent du reste déjà les compagnies d'assurance à fixer un « juste prix », aligné sur le coût individuel de l'assuré, et donc potentiellement discriminatoire. Autre inquiétude, la sécurisation des données client. « Dans un contexte de rapide évolution technologique et de risques opérationnels croissant liés aux infrastructures informatiques (cybercriminalité par exemple), cette question devient en effet sensible, notamment en Afrique », décrypte Pierre Nsenga.
Le continent devra également relever un autre défi, celui de la faiblesse des ressources humaines locales, formées aux métiers du Big Data.
« A quelques exceptions près, les assureurs africains exploitent encore mal les données dont ils disposent, par faute de personnel spécialisé et de systèmes d'information souvent vétustes et non agrégés », déplore Léonard Nsabimana.

Nouveaux acteurs

Enfin, dans un monde où la technologie fait s'effondrer les murs séparant différents marchés et secteurs, les sociétés d'assurance africaines pourraient bien un jour être concurrencées par de nouveaux acteurs, issus du secteur des TIC. Google, Facebook et les opérateurs télécoms font d'ores et déjà partie du quotidien de millions d'africains et disposent de volumes considérables de renseignements, générés par les utilisateurs eux-mêmes. Au vu du succès actuel des formules «connectées» (téléphones, voitures, maisons, bracelets), qui tirent leur efficacité d'une exploitation poussée des données recueillies, il n'est donc pas impensable d'imaginer que ces entreprises technologiques proposeront demain leur propres polices d'assurance.
Dans cette bataille qui s'annonce, «l'assurance africaine a néanmoins pour elle trois atouts», détaille Victor Ndiaye, «qui sont sa large base de clientèle, ses compétences analytiques et sa parfaite connaissance de la réglementation. Mais pour profiter du vent de la disruption, conclut le consultant en stratégie, l'assurance africaine devra bâtir des partenariats avec des start-ups technologiques pour mettre en place ses propres plateformes, centrées autour de l'assurance et de tous les services complémentaires qui pourront s'y ajouter ». A bon entendeur...

Jacques Mutarambirwa, à Kigali.

ملتقى الدارالبيضاء للتأمين

RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE

5ème ÉDITION

DISRUPTION EN ASSURANCE

EXPLORER
INNOVER
SE RÉINVENTER

PAYS À L'HONNEUR

• TANZANIE •

4 - 5 AVRIL 2018-HOTEL HYATT REGENCY-CASABLANCA

rdvdelassurance.ma

الجامعة المغربية لشركات التأمين و إعادة التأمين
FEDERATION MAROCAINE DES SOCIETES D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE

Adama Ndiaye, président de la FANAF

« Le rôle de l'assureur est de payer des sinistres »

Au terme de brillantes assemblées générales tenues à Kigali, qui a vu 900 participants dont le président Paul Kagamé, la FANAF présente un bilan reluisant à travers cet entretien avec son président, Adama Ndiaye.

Adama Ndiaye

Quelles sont les principales conclusions dégagées à la fin de cette assemblée ?

Je voudrais à l'entame de mon propos, féliciter Financial Afrik pour cette opportunité. Votre journal nous accompagne depuis un certain nombre d'années et rend nos actions plus visible. Concernant l'assemblée générale (AG) de Kigali, c'était un challenge à relever après les AG de Marrakech qui avaient enregistré la participation de près de 1350 délégués. Après un tel succès, il n'était pas évident de mobiliser autant de monde à Kigali, ville un peu excentrée du point de vue de l'Afrique de l'Ouest. Cette 42 ème assemblée générale a néanmoins enregistré un franc succès.
Le premier facteur de ce succès réside dans l'organisation, ce qui n'est pas une surprise pour ceux qui connaissent le Rwanda, un pays structuré, qui a de l'expérience dans l'accueuil es grands événements.
Le second facteur vient de l'honneur qui nous a été fait par le président rwandais, Paul Kagamé, en acceptant de présider personnellement la cérémonie d'ouverture des travaux. Ce fut un privilege pour nous de recevoir un si grand monsieur, President d'un pays respecté et, également, président de l'Union Africaine (UA), et qui, à ce titre, est porteur de réformes majeures au niveau du continent.
Le troisième motif de satisfaction réside dans la qualité des débats et la richesse des thèmes. Des débats parfois très passionnés sur le thème de la disruption, animés par d'éminents spécialistes comme Victor Ndiaye et Xavier François Albouy. Et tant d'autres qui ont su exposer leur vision de la disruption, sous tous ses contours : gouvernance, gestion opérationnelle, relation client, rôle des intermédiaires, nouveaux métiers supports et surtout régulation. Ces échanges ont permis de mesurer le retard de nos sociétés qui n'ont toujours pas su anticiper ces phénomènes.

S'agissant de la disruption, est ce que le régulateur doit réformer le code des assurances ?

Je crois que le régulateur a conscience de la nécessité de dépoussiérer la réglementation. Certes, au niveau de la zone CIMA, nous avons une chance inouïe, les différentes réformes sont prises à l'issue de larges concertations entre les régulateurs et les représentants de la profession. Le dernier mot revient à l'Autorite qui n'est pas toujours sensible à nos arguments, ce qui peut altérer le perçu de certaines réformes sur le terrain.
Je ne nierais pas qu'il y a en ce moment, un malaise entre régulateurs et acteurs, à rechercher dans la mauvaise perception de l'assurance. L'on a tendance, lorsqu'on n'est pas sur le terrain, à donner une image peu reluisante des assureurs, oubliant qu'ils paient annuellement près de un (1) milliard de dollars, (450 milliards de FCFA) d'indemnités aux sinistres. Ce sont là les chiffres de 2016 et pourtant personne n'en parle.

L'on continue pourtant à estimer à que le taux de paiement des sinistres est encore trop bas dans notre zone ?

Il faut considérer le verre à moitié plein, plutôt que l'inverse. Les assureurs paient environ 450 milliards de F CFA par an aux sinistres. C'est près de la moitié des primes perçues, ce qui n'est pas négligeable. Des améliorations sont certes possibles. Nous devons raccourcir les parcours d'indemnisation, surtout pour les risques de masse comme l'automobile. Nous devons également simplifier nos procédures et dépoussiérer les mentalités des agents chargés de l'instruction des sinistres. Ces agents oublient parfois que l'excès de contrôle et de vérification, pour détecter d'éventuelles fraudes, est nuisible à notre image. Le rôle de l'assureur est de payer des sinistres et de les payer rapidement. Il y a tout un travail à faire au plan interne changer la mentalité de certains dirigeants et leur faire comprendre les missions et les enjeux de notre métier. Il est en effet urgent de s'aligner sur les meilleures pratiques et de se donner des objectifs clairs en matière de délais de règlement des sinistres. Ailleurs, le matériel se règle en quelques heures, nous ne pouvons plus continuer à payer de petits sinistres au bout d'un mois, voir plus. Notre priorité est de profiter des formidables opportunités offertes par le digital pour inverser cette tendance. Pour cela, la régulation, ou plutôt les régulations , doivent nous accompagner. Nous comprenons certes qu'il n'est pas aisé d'asseoir un cadre de concertation, avec un régulateur des assurances, deux régulateurs des banques, trois des marchés financiers et 14 régulateurs des télécommunications. Cette entente est pourtant indispensable si nous voulons franchir le cap digital, asseoir une réglementation complète et équilibrée et nous aligner sur les meilleures pratiques en cours ailleurs.

L'un des soucis majeurs que nous avons noté durant cette FANAF, c'est l'augmentation du capital minimum des assurances de 1 à 5 milliards FCFA d'ici 2021. Il semble que les compagnies ne soient pas encore prêtes ?

Dire que les compagnies ne sont pas prêtes c'est peut-être voir le verre à moitié vide. Il faut recamper le décor. La mesure d'augmentation du capital était previsible depuis plusieurs années. Elle s'est faite par paliers successifs. Rappelons qu'en 1992, à la création de la CIMA, le capital minimal avait été fixé à 250 millions de FCFA pour les sociétés anonymes et à 150 millions de FCFA pour les mutuelles. Trois ans après, l'entrée en vigueur du code (2005-2008), la CIMA s'est rendue compte de la faiblesse des niveaux de capital et a porté ce capital de 250 millions à 500 millions. Déjà, en ce moment, le motif mis en avant était la nécessité de pousser les sociétés d'assurance vers la concentration pour créer de grands ensembles. Dix ans après, le régulateur a procédé à une nouvelle augmentation, portant le capital minimum à 1 milliard de FCFA, sans atteindre, mà aussi, l'objectif de concentration des acteurs. Bien au contraire, il y'a eu au cours de cette période allant 1996 à 2016, environ 104 nouveaux agréments et à peu près 28 retraits d'agréments, ce qui porte le nombre de sociétés de l'espace CIMA à 184, d'un peu plus de 1000 milliards de FCFA. Cette très grande fragmentation du marché n'est pas de nature à favoriser l'émergence de champions régionaux aptes à sécuriser complètement les assurés et à financer les économies. C'est pourquoi le régulateur, soucieux de corriger cette anomalie, a fait un benchmark et retenu le cas marocain caracterisé par un effectif de sociétés réduit, environ 17, pour un chiffre d'affaires qui fait plus du double de celui de toute la zone CIMA, alors qu'il y'a 30ans, ce marché était très fragmenté. Il comprenait 83 acteurs et représentait l'équivalent du marché ivoirien.
La volonté des Autorités est donc de renforcer la taille et la crédibilité des acteurs. Il y'a certes des choses à dire, tout n'est cependant pas négatif dans la mesure, même si beaucoup d'acteurs ne la partagent pas. Ces acteurs de l'assurance soutiennent que l'apparition des grandes surfaces n'a pas fait disparaître les petits boutiquier du coin.

Je ne suis pas contre la stratégie de niche mais il faudrait qu'au niveau de la niche, on applique des règles d'organisation, de gestion et de structuration qui garantissent une bonne qualité de prestations.

Au sein de la CIMA, il y a encore des marchés très petits comme la Centrafrique. Est-ce qu'ils pourront s'aligner dès 2019 ?

Objectivement, je ne le pense pas. Je suis également persuadé que nos Autorités sauront prendre en compte toutes les particularités de certains marchés comme la République Centrafricaine. Ils l'ont déjà fait, il y'a quelques années pour la Guinée Bissau, quand le capital est passé de 500 millions de FCFA à un milliard. Il y aura toujours des mesures d'accompagnement, celles-ci ne doivent pas toutefois fragiliser les marchés. Personne n'y gagnerait et le perdant serait l'assurance. Il faut que nous ayons conscience que des marchés comme le Sénégal ne peuvent pas continuer avec 29 acteurs, pour un chiffre d'affaire de 140 milliards. C'est suicidaire et il faut que des solutions soient trouvées car cette fragmentation ne ne permet pas aux sociétés de véritablement jouer leur rôle.

Justement, il y a une disposition qui limite les incorporations de réserves dans cette augmentation de capital. Est-ce que cela ne va-t-il pas compliquer les choses ?

Il faut dire qu'à la base, lorsque l'augmentation de capital se discutait à Yaoundé et lorsque les ministres prenaient la décision, ils étaient contre toute forme d'incorporation de réserves, en voulant s'aligner sur le secteur bancaire. La FANAF a pu faire bouger les lignes, en initiant une étude montrant qu'il fallait plutôt raisonner en termes de capitaux propres et non en terme de capital social, puisque le capital social n'a pas une grosse signification. Après cette évolution qui permet désormais de prendre en compte les réserves constituées avant 2016, il faudrait retourner vers la CIMA pour essayer de faire prendre en compte toutes les réserves, quitte à ce que les contrôleurs exercent leur devoir de contrôle. On ne saurait, en effet, priver d'un droit des acteurs au motifs que son application pourrait favoriser des fraudes de la part d'acteurs indélicats. Nous sommes prêts à retourner vers la CIMA dans le cadre des entretiens que nous avons en permanence. Ce n'est pas gagné d'avance, mais nous sommes persuadés que, comme toujours, une oreille attentive sera prêtée à nos doléances, lorsqu'elles sont étayées par une solide argumentation.

La zone CIMA comprend 14 pays entre plusieurs régulations. Les compagnies de la zone CEMAC ont des limitations pour investir en zone UEMOA et vice versa. Est-ce que cela ne retarde pas la création d'un marché unique de l'assurance ?

Vous touchez là une problématique réelle, celle de la mobilité des capitaux à l'intérieur de la zone CIMA. Il faut rappeler que cette situation n'est pas nouvelle, même si elle a connu des évolutions positive depuis les toutes premières moutures du code des assurances qui excluaient tout placement hors du pays de siège de la société dassurance. Il a fallu la réforme de 1998 pour autoriser un placement de 50% en dehors du pays de souscription. C'est certes une avancée, mais une avancée qui contrevient toujours aux dispositions de l'Uemoa qui ne mettent aucune barrière et aucune limitation à la mobilité des capitaux dans cette zone. Il faudrait donc corriger cette anomalie. Il faudrait également, au moment ou on parle de zone économique intégrée à l'échelle du continent et après plus de 20 ans d'actvite, que la CIMA consacre la mobilité intégrale, sans restriction, des capitaux à l'intérieur de son espace qui est à cheval sur deux zones monétaires. Cette barrière réglementaire persiste, de mon point de vue, parce que la régulation monétaire et la régulation des assurances n'ont pas toujours la même vision. Les uns cherchent à protéger les réserves de change, les autres à assoir un marché unique des assurances. Il y a aujourd'hui un cadre propice pour dépasser ces contradictions. Ce sont les comités de stabilité financière au niveau de l'UEMOA et de la CEMAC. Je suis persuadé qu'avec la volonté des Etats, on va aller progressivement vers une intégration des deux zones. En attendant, il conviendrait de s'attaquer à des barrière plus légères telles que la fiscalité, pour faciliter les investissements. Il est en effet inadmissible qu'un opérateur d'un pays de la zone acquite des taxes sur les intérêts perçus au titre de placements effectués dans d'autres pays de la zone. Ces blocages doivent être posés dans les comités de stabilité et le conseil des ministres de la zone Franc, en vue de solutions rapides et pérennes.

Propos recueillis par Adama Wade

ÉVÉNEMENT

En marge de la première édition des Petits déjeuners stratégiques de Financial Afrik

Mamadou Djigo, Directeur Général de (ANAT) répondant aux questions de Mariama Thiam (WADR)

La première édition des Petits déjeuners stratégiques de Financial Afrik s'est tenue le 6 mars 2018 à Dakar sur le thème de la corrélation entre «création des emplois et aménagement du territoire».
Invité spécial de cet événement, Mamadou Djigo, Directeur Général de l'Agence nationale d'aménagement du territoire (ANAT), a d'abord répondu aux questions de Mariama Thiam, journaliste à West Africa Democracy Radio, modératrice du panel, avant de faire face aux sollicitations d'un public représentatif des milieux d'affaires du Sénégal. Pendant deux heures, le patron de l'ANAT, Diplômé de l'Université Joseph Fourier de Grenoble en OGDDT (Outils, Gestion et Dynamique du Développement Territorial) et de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble en CPDT (Conduite de Projets de Développement Territorial), et disposant d'une solide expérience en développement territorial, a abordé la question du développement et de la création des emplois sous l'angle du territoire. En tant que géomaticien, Mr Djigo croit fermement que la mise en œuvre de la théorie de l'avantage comparatif de David Ricardo permettrait à chaque région de jouer pleinement son rôle dans le processus de création de d'emplois. Selon l'ingénieur en aménagement du territoire, le pays de la Senghor est doté de nombreuses ressources mais avec une économie extravertie, un secteur privé faible et des déséquilibres entre régions et territoires. De 1958 à nos jours, seules deux régions, à savoir Dakar et Diourbel, présentent un solde migratoire positif.

L'équipe de Financial Afrik à Dakar

Les petits échos de la FANAF

Plusieurs opérations de fusion & acquisitions sont en cours entre les compagnies d'assurance. Des divorces et des désengagements aussi. Sans oublier les arrivées et départs de cadres, annonciateurs de changement de stratégie, de promotion ou de sanction. Il y a du nouveau chez Axa, Activa, Fedas, Loyale, Sonam, Amsa, NSIA, Ogar, AG Gabon, le couple Saham-BMCE… Jusque-là chief innovative officier du groupe **Axa, l'égyptien Hassan El-Shabrawishi, vient d'être nommé directeur général du développement stratégique du groupe AXA pour l'Afrique.** Sa mission, consolider et développer les entreprises africaine.

Titulaire d'un MBA de l'Instituto de Empresa Business School, BA de l'université de Richmond (à Londres), M. El-Shabrawishi a été tour à tour responsable Axa de la transformation pour la région Méditerranée et Amérique latine (2010-2013), executive assistant en charge des projets stratégique auprès du directeur général délégué du groupe (2013-2014),directeur général d'Axa Egypte (2014-2016).

Le département Afrique entre dans la vaste division de l'International News Market, dirigée par Benoit Claveranne.

Benoît Claveranne est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Ecole Normale Supérieure. Il détient un Master en économie de l'Université de Paris. Il rejoint AXA en 2009 en tant que Directeur des Affaires Européennes et Institutionnelles du Groupe, après avoir travaillé en tant que Directeur au sein du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et du Trésor.

De 2011 à 2013, il est Directeur du réseau Prévoyance & Patrimoine d'AXA France, un réseau d'agents exclusifs. De 2014 à juin 2016, M. Benoît Claveranne est Directeur Général de l'activité Vie, Epargne, Retraite de la région Asie. De juillet 2016 à décembre 2017, M. Benoît Claveranne est Directeur de la Transformation du Groupe, responsable de la distribution, des données, de la technologie, de l'excellence opérationnelle (y compris l'efficacité) et des achats. Il rejoint le Comité de Direction du Groupe AXA en juillet 2016. Depuis le 1er décembre 2017, ce professionnel chevronné est Directeur Général international et nouveaux marchés.

Côte d'Ivoire: Amsa sur le point de fusionner avec La Loyale

En Côte d'Ivoire, la compagnie Amsa de François Bakou est en discussion avancée pour fusionner avec La Loyale, compagnie en difficultés depuis quelques années. Le dossier est devant la direction des assurances de Côte d'Ivoire. Les observateurs y voient le premier signe de la vague de consolidation consécutive à l'augmentation du capital minimum de 1 à 5 milliards de FCFA.

Sunu-Saham : principe de sortie

La guéguerre Sunu-Saham touche à sa fin. L'on se dirige vers la paix des braves. Ainsi, le groupe marocain qui avait acquis 21% des parts auprès de trois anciens actionnaires penche aujourd'hui pour le principe de la sortie. L'option retenue est de «vendre au mieux», déclare un cadre du groupe qui a assisté à la grande rencontre des dirigeants de Saham à Kigali, à la veille des assemblées de la FANAF. Interrogé par Financial Afrik, le PDG du groupe Sunu n'a pas souhaité faire des commentaires, reconnaissant toutefois qu'il y a une médiation en cours.

Augmentation de capital: une opération verrouillée

A moins d'un assouplissement de dernière minute, les assureurs ne doivent pas compter sur leurs bénéfices récents dans le cadre de l'augmentation du capital minimum prévue entre 2019 et 2021. L'incorporation des réserves a été limité en effet à celles existantes avant le 31 décembre 2015. Le régulateur a verrouillé pour ne pas voir le secteur revivre le remake du passage de 500 à 1 milliards FCFA en 2008-2009. A l'époque, les compagnies avaient pour la plupart réévalué leur patrimoine immobilier et, entre autres, révisé leurs stock de sinistres de manière à augmenter leur capital sans injecter de l'argent frais.

Saham : des prises de participation directes

Plutôt que des prises de contrôle, Saham, détenue à 100% par la sud-africaine Sanlam, opte désormais pour une série de participations minoritaires (plutôt des placements) dans les compagnies d'assurance et de réassurance. Un important placement aurait été ainsi fait sur une compagnie ivoirienne. Du changement est prévu au Sénégal.

Mariage Saham (Sanlam) et BMCE: la Bourse de Casablanca achète la rumeur

Dans un entretien à Media24, Othman Benjelloun, PDG de BMCE Bank Of Africa, avait annoncé une augmentation de capital qui se fera avec des «actionnaires locaux». «Vous en saurez plus très vite au mois de mars prochain après l'accord de notre conseil d'administration » avait-t-il confié à nos confrères de medias24» L'identité de ces actionnaires locaux n'est pas encore dévoilée. Les faisceaux d'indice convergent toutefois vers Saham Group. La cession du pôle assurance de Saham à Sanlam renforce cette éventualité. La Bourse de Casablanca ne s'y est pas trompée, misant plus sur BMCE que Saham.

Activa sur le point de reprendre Fedas

Les négociations ont franchi l'étape de la lettre d'intention. Le groupe Activa est sur le point de prendre le contrôle de Fedas en reprenant les parts du Gabonais Ogar. Principal avantage de l'opération, permettre à Activa de poser le pied sur le marché ivoirien, le plus convoité de la zone CIMA. Interrogé sur la question, Richard Lowe, l'emblématique patron du groupe Activa, a préféré sourire. No comments.

Dominique Diagou en force dans NSIA

Le groupe NSIA était représenté à la FANAF par Dominique Diagou, coachée discrètement par Béné Lawson. La cadette de la famille Diagou qui gère désormais tout le pôle assurance du groupe doit poursuivre un développement freiné depuis quelques années par les ambitions bancaires de son père, Jean Kacou Diagou.

La SONAM a des vues au Gabon

Longtemps en observation, la compagnie sénégalaise Sonam poursuit ses opérations d'acquisition. Après deux prises successives au Cameroun et en Côte d'Ivoire, le groupe de Diouldé Niane serait intéressé par la Gabonaise AG, en activité depuis juillet 2015 avec un capital de 1 milliard de Franc CFA.

Abidjan, en marge des états généraux CIMA-FANAF

Tenus à Abidjan, du 7 au 9 mars à Abidjan, les états généraux CIMA-FANAF ont prolongé les discussions, commencées à Kigali, entre les acteurs et les régulateurs. «L'arsenal juridique est bien prêt au niveau de la zone CIMA, mais il faut veiller à ce que les textes soient appliqués non seulement aux assureurs et assurés mais aussi aux investisseurs en assurance », déclare Boa Roger Johnson, directeur d'Axa Côte d'Ivoire, appelant à poursuivre la réflexion sur l'agrément unique dans le sillage de l'augmentation du capital minimum. De même, poursuit le cadre ivoirien, il y a nécessité d'avoir une adéquation entre les agréments accordés et la profondeur des marchés. La plupart des acteurs présents à Abidjan ont appelé à trouver une solution contre la sous-tarification qui érode les primes et ne permet pas de faire face aux engagements. L'illustration parfaite des méfaits de cette tendance est le marché ivoirien de l'automobile. Alors que l'on note 40 000 nouvelles immatriculations en 2017, le chiffre d'affaires de l'assurance automobile a baissé, relève Adama Ndiaye, président de la FANAF. En fait, il a augmenté sans que cela ne traduise la vigueur du marché. Autre volet mis en avant, le règlement des sinistres (sur ce point, Adama Ndiaye appelle à une vision plus large, prenant en compte sinistres corporels et sinistres matériels), la réduction des frais généraux, l'augmentation du taux de rétention des sinistres. La fiscalité est aussi à revoir selon les opérateurs.

Les acteurs et les régulateurs dans une photo qui symbolise la convergence de vue. Le secrétaire général de la CIMA, Issofa Nchare, et le président de la FANAF, Adama Ndiaye, sont d'avis que la réforme passe par la concertation.

La branche incendie est par exemple taxée à 25% en Côte d'Ivoire, ce qui est élevé. Au Mali, la taxation est de 20% sur la branche maladie, police groupe ou police individuelle, contre 3% en Côte d'Ivoire. La taxe sur l'assurance maladie est par contre nulle (0%) au Cameroun et au Bénin. L'absence d'harmonisation fiscale est une réalité en zone CIMA.
Au delà des ajustements règlementaires, les acteurs sont unanimes sur un point: .l'avenir de l'assurance sera digital ou ne sera pas. Dans la zone CEDEAO, l'on relève un volume de transactions de 7 200 milliards de Francs CFA en 2016 via le mobile money. En zone CEMAC, l'on note 4 250 milliards de FCFA de transactions via ce canal. A elle seule, la Côte d'Ivoire enregistre 17 milliards de Franc CFA de transactions par jour. «Nous assureurs, nous ne pouvons pas laisser passer ce jackpot », a déclaré M. Johnson, rappelant les déclarations de l'expert sénéglais Victor Ndiaye, à l'ouverture des assemblées générales de la FANF à Kigali : « quand le vent souffle, il y a ceux qui mettent en place des murs et ceux qui mettent en place des moulins ».
Jean Claude Jeanson, président de la FIAC, a relevé les différentes entraves qui empêchent la diffusion de l'assurance. «Le manque de confiance des populations vient du manque de communication , des écarts de tarification d'une compagnie à l'autre, la lenteur du règlement de sinistres liées aux difficultés d'obtenir des PV » ;.
Parlant des intermédiaires, M. Jeanson relève la souplesse des conditions d'accès au métier de courtiers et la faiblesse de l'expérience professionnelle requise». Egalement déploré, l'absence de siège social et d'installations représentatives, l'absence e business plan et de plan d'informatisation, la facilité à obtenir la fiche d'honorabilité CIMA pour la délivrance de l'agrément et le manque de suivi des intermédiaires par le régulateur.
S'agissant de la participation du secteur dans le financement de l'économie, quelques faiblesses sont à relever. Le taux de participation des acteurs dans les emprunts souverains n'excède pas 17% alors que la réglementation leur accorde jusqu'à 50%. En dépit de cela, les placements des compagnies d'assurance de la zone atteignent 2 000 milliards de FCFA en 2016 selon les déclarations du Secrétaire général de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), Issofa N'charé, à l'ouverture des travaux des états généraux de l'assurance. Un volume à rapporter au chiffre d'affaires du secteur, soit 1100 milliards de FCFA, en 2016.

AXA reste leader du marché de l'assurance IARD au Sénégal

La filiale sénégalaise de l'assureur français Axa présente un chiffre d'affaires en hausse de 15,9% à 14,769 milliards FCFA en 2017 (22,5 millions d'euros), selon une annonce de l'Association des assureurs du Sénégal (AAS). La compagnie française est suivie par Allianz qui affiche un chiffre d'affaires de 19,9 millions d'euros contre 17,2 millions d'euros en 2016, soit une part de marché de 12,6%. La Prévoyance Assurances vient en troisième position avec un chiffre d'affaires de 15,8 millions d'euros et une part de marché de 9,9%. Derrière, l'ivoirienne NSIA, créditée d'un chiffre d'affaires de 13,7 millions d'euros de chiffre d'affaires (8,6% de part de marché), devance Saham d'une courte tête. Avec 13,4 millions de chiffre d'affaires (8,4% de part de marché), la filiale du groupe marocain reste sur son objectif d'intégrer le podium. Loin du quatuor, la CNART, ASKIA, SONAM S.A, AMSA et SUNU présentent respectivement des chiffres d'affaires de 10,9 millions, 10,5 millions, 9,9 millions, 8,2 millions et 7,6 millions d'euros. Les compagnies Caisse nationale d'assurance agricole du Sénégal (1,72 million d'euros), la Providence (1,05 million d'euros) et la Mutuelle d'assurance agricole du Sénégal (196 688 euros) ferment la liste. Au 31 décembre 2017, le secteur de l'assurance dommage au Sénégal comptait 19 sociétés contre 18 en 2016.

Cameroun : les assureurs plaident pour une digitalisation du secteur

Réunis le 23 févier à Douala, les acteurs des compagnies d'assurances camerounaises ont plaidé pour une digitalisation du secteur, dans le but d'élargir le portefeuille client. Intervenant dans le cadre d'un atelier sur le secteur, Protais Ayangma, le président de P2A (cabinet de conseil en assurances), a expliqué que la digitalisation devra rapprocher les assureurs de leur cible potentielle. Elle permet également aux compagnies d'assurance de proposer des produits d'assurance à des cibles qui, pour l'instant, n'étaient pas atteintes, notamment les personnes à faible revenu ».En effet, explique l'ancien président de l'Association des sociétés d'assurances du Cameroun (ASAC), « la digitalisation renforce l'accessibilité ».
Même son de cloche du côté de l'autorité : «l'assurance doit saisir les opportunités du numérique pour toucher le maximum des populations, même ceux qui sont dans les zones reculées», avait déclaré Blaise Ezo'o, le directeur des assurances au ministère des Finances. « On est sûr que la digitalisation sera un bon moyen pour accroître le taux de pénétration de l'assurance au Cameroun qui est actuellement encore très faible. (…). Ça va favoriser le développement de la micro assurance », s'est-il empressé d'ajouter. Le marché camerounais reste faiblement pénétré par les activités d'assurances, avec seulement 2% de la population ayant souscrit une police d'assurance.

Les PPP comme alternative au financement des infrastructures en Afrique

Les financements de projets d'infrastructures effectués dans le cadre des partenariats publics-privés en Afrique subsaharienne ont atteint 2,6 milliards de dollar en 2014, soit une baisse de 72% comparée à 2013 selon la Banque mondiale. Pourtant, ce mécanisme faiblement mis à profit représente une alternative durable dans la réalisation d'infrastructures porteuses de croissance.

Nouveau centre de gravité des affaires, l'Afrique suscite de plus en plus la convoitise des investisseurs étrangers. Pourtant, le continent reste encore handicapé par un déficit en infrastructures, ce qui constitue un frein au processus de développement accéléré et inclusif.

Les besoins sont considérables. D'après les experts, quelques 100 milliards de dollars par an, soit 18% du PIB continental, sont nécessaires pour combler le gap du financement des infrastructures. Par ailleurs, ce déficit coûte au continent, chaque année, l'équivalent de deux points de croissance de son PIB.

Selon la Banque mondiale, l'Afrique doit investir 93 milliards de dollars par an dans les secteurs de base (44% pour l'énergie, 23% pour l'eau et l'assainissement, 20% pour les transports, 10% pour les TICs et 3% pour l'irrigation) d'ici 2020 pour combler le gap.

Pour résorber ce déficit, les dirigeants activent toutes les pistes possibles : en septembre 2017, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le programme de développement économique de l'Union africaine, avait réuni à la Nasdaq Stock Market de New York, des investisseurs internationaux et dirigeants d'entreprises de haut niveau pour le lancement officiel de sa campagne intitulée 'Agenda 5%'. Il s'agissait, à cet effet, d'essayer de combler le déficit financier du secteur des infrastructures sur le continent dont les prévisions économiques séduisent.

Ce lancement s'est tenu cinq années après qu'un sommet de l'Union africaine (janvier 2012) ait adopté le Programme de Développement des Infrastructure en Afrique (PIDA) avec ses 51 programmes d'infrastructure transfrontalière et plus de 400 projets à mettre en œuvre dans quatre secteurs prioritaires.

D'autre part, l'Afrique a seulement réussi à clôturer 158 projets de financement au cours de la décennie 2004-2013 avec une dette s'établissant à 59 milliards de dollars, ce qui représente seulement 5% des besoins en investissements dans les infrastructures et 12% des flux financiers réels.

Cependant, beaucoup d'efforts reste à faire notamment en termes d'élargissement de l'assiette fiscale, de l'accroissement des marchés de capitaux, de la réduction des flux illicites qui échappent à l'Afrique… et du recours aux partenariats public privé (PPP).

L'alternative des partenariats public privé

Depuis quelque temps les africains commencent à recourir au financement du budget par le mécanisme de PPP représentant 40% du déficit issu du Budget d'investissement prévu par les pays. En effet, le financement des projets dédiés aux PPP a franchi le cap des 100 milliards de dollars entre 2014 et 2015. Le principe permet aux Etats de réaliser des infrastructures lourdes en transférant une partie du risque au privé, lequel s'entoure des précautions nécessaires en matière d'assurance et de couverture face aux aléas des taux d'intérêt et de change, notamment dans la limite de ses responsabilités.

C'est dans cette optique que la Banque africaine de développement (BAD) avait mis en place le Fonds Africa 50 pour combler le déficit de financement des infrastructures en Afrique, estimé entre 30 à 40 milliards de dollars par an d'ici à 2025.

Depuis sa mise en place, ce fonds composé de 25 pays membres, a engrangé plus de 800 millions de dollars, mis à disposition par les pays africains actionnaires. Il paraît être une solution efficace puisqu'il est devenu une alternative et un centre de solutions de financements innovants pour les infrastructures PPP.

Dans sa forme classique, le Fonds Africa 50 est constitué d'un instrument financier servant à pallier le manque de ressources financières des Etats qui souffrent de déficit budgétaire. Il sert à la fois d'emprunts et de garantie lors des arrangements financiers pour les projets PPP en permettant un accès facile de financement des Projets dans un délai raisonnable. En outre, cet outil sert également de garantie pour les arrangements financiers auprès des bailleurs de fonds.

L'efficacité d'un partenariat public privé repose ainsi sur un partage clair des responsabilités et des risques liés à la mise en œuvre des projets d'infrastructures. Le recours à des PPP peut permettre, d'une part, une plus grande flexibilité des budgets publics et d'autre part, une optimisation des projets publics en adoptant les meilleures pratiques de la gestion privée, notamment en matière d'amélioration de la qualité de service.

Les PPP peuvent aider à compenser les carences dans la gestion des services, renforcer les capacités de programmation et de contractualisation des pouvoirs publics, contribuer à l'autonomie financière des collectivités locales et des entreprises publiques, encourager le dialogue sectoriel...

Dans le domaine de l'infrastructure, le partenariat public-privé est un outil exceptionnel, sauf qu'il est faiblement mis à profit en Afrique. Pourtant, il s'agit d'une réelle opportunité pour le continent.

A l'analyse d'autres modes de financement de commandes d'infrastructures, il est clair que les PPP représentent pour les Etats, un moyen d'utilisation optimale des ressources pour leurs politiques de développement, dans un double contexte de tension budgétaire et de réflexion autour de la rationalisation du périmètre dévolu à l'action publique. Les exemples de réussite sur ce terrain ne manquent pas. Le projet de construction du plus grand parc éolien d'Afrique, situé aux abords du lac Turkana au Kenya, a pris forme grâce à ce concept. Les 365 turbines livrées à l'Etat kenyan en 2017, avec 6 mois d'avance sur le prévisionnel, fourniront pas moins de 310 MW une fois le raccordement au réseau effectué.

On cite également la centrale solaire engagée par le Royaume du Maroc dans la province de Ouarzazate. Déjà opérationnel avec son entité Noor 1, ce projet relève l'ambitieux pari de construire le plus important complexe énergétique solaire au monde. Il sera réalisé par un champion marocain, Nova Power, qui a décroché en mai 2017, un contrat au profit du gouvernement ivoirien, dans le cadre d'un partenariat multipartite portant sur la conception, le financement, l'exploitation et l'entretien d'une centrale solaire au nord du pays, à Benguébougou précisément.

Selon un rapport publié le 10 juin 2015 par la Banque mondiale, les financements de projets d'infrastructures effectués dans le cadre des partenariats publics-privés en Afrique subsaha-

rienne ont atteint 2,6 milliards de dollar au cours de l'année 2014, ce qui représente une baisse de 72% comparée à celle de 2013.
Autre constat de ce rapport qui expose le faible recours aux PPP sur le continent, la part de ce mécanisme en Afrique subsaharienne sur la période, équivaut à un seul projet de PPP marocain, notamment le projet énergétique indépendant de Safi cofinancé par le japonais Mitsui, le français GDF-SUEZ et le Marocain Nareva.
En rappel, la « Multilatéral Investment Guarantee Agency (MIGA) », une filiale du groupe Banque mondiale, assure sur demande, les investissements engagés dans le cadre de la souscription à un contrat de PPP.
Le PPP est de plus en plus plébiscité par les organismes multilatéraux, à l'image de la BAD, ainsi que par les pays comme le Maroc, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et l'Afrique du Sud.
Il dispose, en effet, de toutes les caractéristiques porteuses d'opportunités et d'espoirs, pour devenir un véritable catalyseur d'une croissance endogène et durable du continent.
Les PPP peuvent aider à compenser les carences dans la gestion des services, renforcer les capacités de programmation et de contractualisation des pouvoirs publics, contribuer à l'autonomie financière des collectivités locales et des entreprises publiques, encourager le dialogue sectoriel et la participation du secteur privé, favoriser l'intégration régionale et promouvoir des partenariats novateurs.
Si les Etats africains veulent susciter davantage de PPP, il faut encourager les gouvernements à se doter du cadre juridique et réglementaire adapté, et à faciliter la mise en place de réseaux et le partage d'expériences entre les agences de régulation et d'autres organisations apparentées.

Cadre réglementaire et juridique

Le pont reliant les parties Nord et Sud d'Abidjan.

Les contrats de PPP constituent, depuis quelques années, une nouvelle forme de gouvernance destinée au développement des infrastructures en Afrique. Ils sont un mode de contractualisation et de gestion très puissant pour optimiser la commande publique, mais qui reste très complexe par rapport aux techniques financières classiques.

En janvier 2004 à la BOAD, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA avait mis en place une unité régionale de développement des partenariats publics privés. Une convention d'assistance technique a été signée avec l'Agence de coopération française pour promouvoir ces types de contrats. La justification du recours à un contrat de partenariat repose sur l'idée selon laquelle un partage optimal des risques entre partenaire public et privé engendre un bilan coût/avantage.

Le cas du Sénégal
Au Sénégal, c'est l'autorité contractante qui confie à un opérateur économique de droit privé, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation nécessaires au service public, conformément à la définition du concept,.

Ces types de contrats sont caractérisés par l'évolution de leur cadre juridique et réglementaire. Ainsi, l'on note la loi n°2004/13 du 01mars 2004 relative aux contrats de construction- exploitation-transfert d'infrastructures, le décret n°2007/169 du 13 février 2007 fixant le contenu d'un contrat de construction, transfert d'infrastructures– CET- , et la loi n°2009/21 du 4 mai 2009 modifiant certaines dispositions de la loi n°2004/13 du 01mars 2004.
Par ailleurs, l'Etat a pris d'autres dispositions contenues dans le décret n°2010/489 du 13 avril 2010 fixant les modalités particulières de passation des contrats CET par les collectivités locales, dans la loi n°2014/09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat et dans le décret n°2015/386 du 20 mars 2015 portant l'application de la loi n°2014/09 du 2O février 2014.

Dispositions préalables

Les différentes parties partagent les droits et responsabilités pendant la durée du contrat. Dans les études de faisabilité, il est analysé le modèle de contrat de partenariat à choisir.
Le premier est le modèle basé sur le paiement des usagers, où le contrat est conclu sur une période de 25 à 30 ans à l'issue de laquelle la responsabilité de l'exploitation revient à l'autorité publique, par exemple les péages.
Dans le cas du second modèle, basé lui autre sur la disponibilité des services, c'est l'autorité publique qui effectue des paiements au partenaire privé. Les paiements sont effectués à partir du moment et dans la mesure où un service public, et non une infrastructure est disponible.
Ces études préalables doivent, en principe, permettre de bien évaluer la rentabilité économique et financière du projet en prenant en compte la gestion du risque dans toutes ses dimensions.

Quid du rôle de l'Etat dans l'élaboration d'un contrat de partenariat ou d'investissement

Quel que soit le modèle financier, l'Etat doit veiller sur la rentabilité économique et financière des investissements. D'où la nécessité de bien étudier les clauses particulières du contrat, les délais et la qualité des ouvrages. En effet, les Etats doivent accorder une attention particulière à la rédaction du contrat surtout les critères relatifs à la performance et à la répartition des responsabilités.

L'étude de faisabilité devra tenir compte de l'évaluation des risques et de la bancabilité du projet, de la soutenabilité budgétaire et financière. Et prendre aussi des mesures et des dispositions importantes à prendre pour une bonne exécution des projets surtout dans la phase de pilotage.
Au Sénégal, il faut mettre en place un cadre unique qui réglemente les contrats de partenariat. La longueur des procédures de passation des contrats complique souvent le financement.
Ce cadre doit prévoir une régulation économique, un plan d'investissement et un manuel de procédures. Il faut une analyse approfondie du degré d'intérêt potentiel des bailleurs de fonds et des entreprises. Par exemple, sur les autoroutes, si l'option est portée sur les péages directs basés sur le principe «usager payeur», c'est probable d'avoir assez de moyens pour le financement de l'infrastructure. Si l'option retenue est le «péage virtuel», le financement peut provenir du budget public et la société d'exploitation reçoit un montant fixe par véhicule.Raison pour laquelle il urge, explique un expert, de changer de méthode de travailler et penser à ne pas perdre trop de temps dans la réalisation des contrats de partenariat.

Ndeye Magatte KEBE

La finance islamique et les PPP

La Finance islamique a un instrument financier tel que « Al Istisnaa » qui consiste à un acheteur de se procurer des biens qu'il se fait livrer à terme. Dans ce type de contrat, le prix, convenu à l'avance, est payé graduellement tout au long de la fabrication du bien. Les modalités concrètes du paiement sont déterminées par les termes de l'accord passé entre l'acheteur et le vendeur (en l'occurrence la banque).
Cette forme de financement est essentiellement utilisée pour les projets PPP concernant l'immobilier, les sociétés d'Etat pour les transports maritime et aérien. A côté de l'instrument financier, il existe deux instruments participatifs dont le premier, «Al Moudharaba», met en relation un investisseur (« Rab el Mel ») qui fournit le capital (financier ou autre) et un entrepreneur, à savoir l'Etat africain («Moudharib») qui fournit son expertise en termes de ressources humaines.
Dans le cas de la deuxième forme, appelée « Al Moucharakah», deux partenaires investissent ensemble dans un projet et en partagent les bénéfices en fonction du capital investi. Dans l'éventualité d'une perte, celle-ci est supportée par les deux parties au prorata du capital investi. La nature de cette opération s'apparente finalement à une joint-venture.

Noureddine Zekri, Directeur Général de la BMICE

«La BMICE finance des projets ayant une vocation d'intégration maghrébine»

Directeur Général de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) depuis Janvier 2016, Noureddine Zekri a la lourde charge de donner une réalité concrète à cette institution maghrébine qui vient d'accorder sa toute première opération de prêt. Entretien.

Pouvez-vous revenir sur les missions et les objectifs de la BMICE?

Pour vous donner quelques repères, la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) a pour vocation de renforcer l'intégration des cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) : Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie. C'est une zone géographique dotée d'un potentiel et d'opportunités encore inexploités et sa création s'inscrit dans le cadre des efforts continuellement engagés par les dirigeants et citoyens des Etats membres sur la voie de l'intégration. L'objectif de la création de la BMICE est de contribuer à l'édification d'une économie maghrébine compétitive et intégrée, à travers le développement de l'investissement et des échanges intra-maghrébins et en proposant des solutions aux barrières réglementaires et institutionnelles.

Le Maghreb reste l'une des zones les moins intégrées d'Afrique, comment la BMICE arrivera-t-telle à contourner cet obstacle majeur ?

Vous avez tout à fait raison de le noter. Non seulement, la moins intégrée de l'Afrique, mais aussi à l'échelle mondiale car le total des importations intra maghrébines ne représente qu'environ 3,5 % de leurs importations en provenance du reste du monde . Ajoutez à cela le coût du « non-Maghreb » qui se traduit pour chaque pays de la région par un manque à gagner de croissance économique de 1,5% à 2% en moyenne, avec ce qui en découle de pertes en matière de création d'emplois. La décision de création de la BMICE a été jugée par les gouvernements maghrébins, comme un des meilleurs moyens pour changer la donne, tant ils sont convaincus que le développement des relations d'affaires et d'échange entre les opérateurs maghrébins constitue une condition nécessaire pour l'édification d'un espace économique intégré.
Nous sommes une jeune institution qui ambitionne d'agir comme force de proposition pour relever les barrières réglementaires et institutionnelles entravant le développement des échanges maghrébins. Pour cela, nous nous sommes dotés de compétences maghrébines recelant des experts techniques, économiques, financiers et juridiques de haut niveau ayant une connaissance des réalités du Maghreb, ce qui constitue un atout considérable pour la réalisation de projets impliquant plusieurs parties maghrébines. De façon synthétique, pour impulser la dynamique de l'intégration économique maghrébine la BMICE agit principalement sur deux fronts : d'une part, elle mène une série d'études et enquêtes qui serviront de base de travail pour l'identification des opportunités d'affaires et à la levée des barrières réglementaires et institutionnelles ; d'autre part, elle apporte des financements aux projets productifs d'intérêt commun en vue d'assurer la complémentarité économique maghrébine. Certes, pour relever ces défis notre œuvre n'est pas de toute aisance, mais le potentiel d'intégration existant nous offre un champ d'action vaste et varié.

Quel est le positionnement de la BMICE par rapport aux institutions de développement comme la BAD, la BEI et la BM ?

La BMICE n'est pas dans une logique de concurrence, ni avec les entités locales, ni avec les institutions multilatérales. La preuve ? Notre première opération de prêt a été effectuée il y a quelques semaines dans le cadre d'un accord syndiqué de financement islamique (Murabaha) impliquant un pool de bailleurs dont la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), agissant en chef de file. Avec la Banque Africaine de Développement (BAD), nous sommes en discussions en vue de conclure un Mémorandum d'entente qui va nous permettre non seulement de bénéficier d'expérience et d'expertise, mais aussi de pouvoir cofinancer des projets d'intérêt commun pour les pays du Maghreb. Il faut dire que les Banque Multilatérales de Développement ont favorablement accueilli l'arrivée de la BMICE sur la scène car la plupart d'entre elles ont inclus l'intégration régionale dans leurs priorités. Notre objectif est d'œuvrer en parfaite synergie avec ces institutions pour la mobilisation des fonds pour l'intégration régionale du Maghreb ; notre principal atout étant la capacité d'idéation des projets porteurs d'intégration régionale, comme nous le demandent nos actionnaires que sont les Etats et le secteur privé maghrébins.

Aujourd'hui Est-ce que les ressources de la BMICE sont assez suffisantes pour conduire un programme de développement ?

L'enjeu n'est pas la disposition de ressources, mais notre capacité d'identifier des projets d'intérêt commun et d'influer sur les décisions de nos divers gouvernements pour créer un environnement propice aux affaires. Il faut rappeler que la BMICE n'est pas un moyen pour résoudre les problèmes de financement des entreprises du Maghreb, mais de financer des projets ayant une vocation d'intégration. Sa vocation n'est pas de régler les problèmes de solvabilité des entreprises, mais de créer de la complémentarité, la collaboration et le partenariat. Notre stratégie d'ensemble ne déroge pas aux règles de toutes les grandes institutions de développement qui ont d'abord travaillé à forger une crédibilité. Il n'y aucun doute que si la BMICE parvient à asseoir cette image, ses ressources vont augmenter aussi bien par l'augmentation de son capital que par les financements des bailleurs de fonds.

Votre siège est basé à Tunis, par quels canaux physiques ou relationnels serez-vous représentés dans les autres pays du Maghreb ?

Bien que la convention de création de la BMICE ait désigné Tunis comme siège social, elle dispose que la Banque peut ouvrir des succursales, des agences ou des bureaux dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe, par décision du Conseil d'Administration. Ainsi, la Mauritanie sera le premier pays membre à abriter un bureau de représentation, sans doute dans les tous prochains mois, voire semaines puisque le processus de mise en place de la future structure est en phase très avancée. Il en sera ainsi de même pour nos autres pays membres à l'avenir.
Il en sera de même pour les autres pays du Maghreb que la BMICE couvrira totalement selon une démarche graduelle.

Quelques pays de la sous-région maghrébine veulent intégrer la CEDEAO, est ce un atout ou une menace pour la BMICE ?

Une menace ? Absolument pas ! je dirais plutôt une complémentarité pour la réalisation d'un objectif commun, celui de développer l'Afrique. Il faut se rappeler avant tout que l'adhésion des pays du Maghreb Arabe à d'autres ensembles sous-régionaux n'est pas nouvelle. Sur les 7 ensembles économiques régionaux, il existe 3 entités économiques sous régionales auxquelles certains de nos pays membres ont adhéré. C'est le cas de la Lybie qui est membre depuis 2015 du Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe COMESA ; la Tunisie qui s'apprête à lui emboiter le pas le sera également bientôt.
Vous avez également la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) créée à Tripoli en 1998 et dont sont membres tous les états maghrébins, à l'exception de l'Algérie. Par contre, tous les 5 Etats maghrébins sont membres de la Grande zone arabe de libre-échange, (GZALE). Hors du continent africain, des pays maghrébins comme la Tunisie, l'Algérie et le Maroc ont des accords avec l'Union Européenne.
Ceci dénote que l'adhésion à la CEDEAO qui polarise l'attention ces derniers temps, peut constituer, plutôt qu'une menace, des opportunités supplémentaires pour les pays du Maghreb et pour l'Afrique subsaharienne.
L'Afrique Subsaharienne est en effet un grand marché en pleine expansion , et une zone à forte croissance économique. Le Maghreb, qui aspire à un développement vertical à la fois vers l'Europe et vers l'Afrique, ne peut se payer le luxe de se cantonner dans sa zone et se priver de réelles potentialités de développement. Je voudrais simplement assurer que si le Maroc et la Mauritanie ont signé des accords avec la CEDEAO et que la Tunisie jouit d'un statut d'observateur, cela n'entrave en rien les efforts de construction d'une zone économique maghrébine compétitive et intégrée. Au contact des autres ensembles ayant eux-mêmes des politiques d'intégration régionale, les pays maghrébins s'offrent des perspectives supplémentaires en matière d'opportunités d'affaires et d'édification sur les instruments d'intégration.

Noureddine Zekri

Propos recueillis
par Dia El Hadj Ibrahima

CEDEAO: Jean-Claude Brou a pris fonction

Le nouveau Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Ivoirien Jean-Claude Brou, désormais ancien Ministre de l'Industrie de la Côte d'Ivoire, a pris officiellement fonction jeudi 1er mars 2018 à Abuja, au Nigeria, et succède ainsi pour quatre ans au Béninois Alain Marcel De Suza.
La cérémonie de passation des charges s'est déroulée au Siège de l'Institution sous régionale en présence de nombreuses autorités avec à leur tête la Ministre d'Etat du Nigeria, Honorable Kadhidia Bukar Ibrahim et le Ministre ivoirien de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, M. Ally Coulibaly.
La Passation des pouvoirs a démarré par un tête-à-tête des Présidents de la Commission entrant et sortant. Puis elle s'est poursuivie entre les personnalités statutaires à la Salle de conférence, par la présentation du nouveau Président et des 13 nouveaux et 9 anciens Commissaires (2 autres nouveaux de la Gambie et du Liberia sont en attente de nomination).
Avec la série d'allocutions et la remise de distinctions et de cadeaux aux statutaires partants, la cérémonie de passation a connu son apothéose à l'Auditorium de

l'Institution en présence des autorités et d'un nombreux public composé de Représentants des Institutions de la Cedeao, des Ambassadeurs des pays membres, de représentants des partenaires au développement et du personnel de la Cedeao.

Importants défis

Dans son discours d'au revoir, M. Alain Marcel de Suza a longuement évoqué les problèmes rencontrés pendant son mandat, les efforts mis en œuvre par son équipe pour les surmonter et les défis à relever par l'Institution régionale pour avancer.

En outre, il s'est dit confiant, que sa succession par le Président Jean-Claude Brou apporte de nouveaux jalons, parce que le nouveau Président est « bien au courant des défis majeurs de notre région et des grand sujets qui préoccupent actuellement notre organisation sous régional». « Pour compter de ce jour, vous allez porter la lourde responsabilité de poursuivre le rêve des Pères fondateurs de notre organisation régionale à qui je voudrais, encore une fois, rendre un vibrant hommage (….) Tout comme vos prédécesseurs, vous devez ajouter d'autres jalons essentiels à l'édification d'une Cedeao économiquement développée, dans un environnement bien sécurisé et où les droits de l'Homme et des citoyens sont respectés », a-t-il dit à l'adresse de son successeur et des nouveaux Commissaires.

Hommage au pays hôte
Dans ses nouveaux habits de nouveau Président de la Commission, Jean-Claude Brou a exprimé toute sa reconnaissance à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et tout particulièrement au Président du Togo et au Président Alassane Ouattara. Il a ensuite rendu un vibrant hommage au Président Nigérian, Muhammadu Buhari, à son pays et au peuple nigérian, pour la bonne marche de la Cedeao. Il a en outre salué et félicité son prédécesseur, un banquier comme lui, « pour le travail réalisé à la tête de note Institution, au cours de votre mandat.

Scanner pour lire la suite.

Monnaie unique de la CEDEAO: enthousiasme à Abidjan, scepticisme à Abuja

Réunis le 21 février lors d'un mini-sommet à Accra, au Ghana, quatre chefs d'État de la zone CEDEAO, membres d'un groupe de travail dédié à la monnaie unique, ont réaffirmé leur volonté de mettre en place progressivement ce projet dès 2020, ce qui signerait l'abandon du Franc CFA.
Les dirigeants présents à Accra ont fixé une feuille de route pour atteindre leur objectif. Elle porte principalement sur "le recentrage et la réduction des critères de convergence de onze à six", ainsi que "la création d'un Institut monétaire de la Cedeao en 2018, pour fédérer et rationaliser les multiples institutions existantes", d'après les déclarations de Mahamadou Issoufou, président du Niger.
Le principe étant que les pays qui sont prêts pourront démarrer en attendant d'être rejoints par les autres. Le président ivoirien, Alassane Ouattara, a déclaré que son pays respecterait dès 2019 les critères de convergence.
Le président ghanéen a affirmé que son pays serait prêt à adopter cette monnaie dès 2020. «Nous restons déterminés à avoir une monnaie unique qui aidera à éliminer les barrières commerciales et monétaires, à réduire les coûts de transaction, à stimuler l'activité économique et à relever le niveau de vie de nos populations. C'est un objectif, nous devons réussir», a affirmé Nana Akufo-Addo..

Les réserves d'Abuja

Cet enthousiasme tranche avec les réserves du Nigeria qui souhaite au préalable que la zone Franc s'engage sur un échéancier clair quant à la rupture avec le Trésor français. Le gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria, Godwin Emefiele, qui représentait le président Buhari, a fait montre de réticences, donnant l'impression de vouloir faire retarder le chantier communautaire.
Lagos estime par ailleurs que les objectifs en termes d'inflation sont irréalistes. Ces critères copiés sur ceux de Maastricht porteraient sur la réduction de l'inflation à un chiffre à la fin de chaque année, un déficit budgétaire ne dépassant pas 4% du PIB, un déficit bancaire central ne dépassant pas 10% des recettes fiscales de l'année précédente et des réserves extérieures brutes pouvant accorder une couverture à l'importation pour un minimum de trois mois.

L'UEMOA favorisée

Des sortes de mesure disciplinaires qui favoriseraient les 8 pays de l'UEMOA soumis à des ratios similaires. Ce qui n'est pas le cas des pays membres de la ZMAO – la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone- confrontés à une forte inflation doublée de déficit budgétaires élevés.
Première puissance de la zone, avec, un PIB représentant 72,2% de celui de la CEDEAO contre 77,4% en 2015, le Nigeria présente une économie basée principalement sur le pétrole et une monnaie instable comparée au Franc CFA mais qui lui accorde une grande marge de manœuvre dans la création monétaire et le financement de ses politiques publiques.
Sept autres pays utilisent leur propre monnaie : l'escudo pour le Cap-Vert, le dalasi pour la Gambie, le cédi pour le Ghana, le franc guinéen pour la Guinée, le dollar libérien pour le Libéria, le naira pour le Nigeria et le léone pour la Sierra Leone. Problème ? Toutes ces monnaies ne sont pas convertibles, ce qui ne facilite pas les échanges.
Pour sûr, la monnaie unique de la CEDEAO a plus d'un obstacle sur son chemin. A commencer par convaincre Abuja, Banjul, Accra, Conakry, Monrovia et Freetown d'abandonner le naira, le dalasi, le cèdi, le franc guinéen, le dollar Libérien et le léone, soient huit monnaies peu convertibles et qui constituent des obstacles au commerce.

Albert Savana

Révision du code minier congolais

Rhétorique souverainiste

C'est dans un climat tendu, marqué par une défiance grandissante entre les majors minières et l'Etat congolais, que le président Joseph Kabila a récemment rencontré les dirigeants des sept opérateurs les plus puissants du pays.

Cette réunion, demandée expressément par les industriels Randgold, CMOC-TFM, Glencore, Ivanohe Mines, Anglo Ashanti Gold, MMG et Zijin Mining, avait été annoncée par le ministre des mines, Martin Kabwelulu. Principal sujet discuté, le nouveau- et controversé- code minier congolais. Le précédent code de 2002 avait souvent été décrié pour faire la part belle aux acteurs privés du secteur ; une « inclination » qui ne semble aujourd'hui plus à l'ordre à jour. Opposés à plusieurs points, les responsables des entreprises concernées ont tenté d'infléchir la position du président de la République avant que celui-ci ne promulgue définitivement cette mouture remaniée, déjà adoptée par le Parlement en février. En l'état actuel de la nouvelle loi minière, les réticences des opérateurs étrangers présents au Congo

portent notamment sur la hausse de la redevance (qui passe de 2 à 10%), la surtaxation des super-profits et la suppression de la clause de stabilité décennale. Autant de mesures «fortes», voulues par les autorités, et qui, si mises à exécution, pourraient renforcer considérablement les rentrées fiscales de l'Etat congolais. La filière minière qui représente, selon la conjoncture, de 80 à 95 % des exportations du pays, n'a ainsi contribué en moyenne, depuis le début des années 2000, qu'à seulement 7 à 15 % des recettes de l'Etat. Un décalage financier qui nourrit la rhétorique souverainiste actuelle des autorités congolaises, ces dernières reprochant régulièrement aux minières étrangères une série d'infractions (production «artificiellement» minorée, investissements surestimés, surendettement fictif…). Sur la défensive, celles-ci pourraient néanmoins riposter. Présent en février au Mining Indaba du Cap, le forum annuel auquel tous les grands miniers assistent, Mark Bristow, le patron fondateur de Randgold et opérateur de la mine d'or de Kibali en Ituri (Nord-est de la RD Congo) a ainsi mis en garde le ministre Martin Kabwelulu sur la méthode congolaise de passage en force, qui « risque de ruiner la réputation du pays et d'entraîner le gel des investissements dans le secteur ». Cités par notre confrère Jeune Afrique, les représentants du géant minier Glencore ont pour leur part assuré « qu'ils n'hésiter[aient] pas à faire valoir leurs droits à la stabilité contractuelle en allant devant les tribunaux de la justice arbitrale internationale ».

Nephthali Messanh Ledy

Sénégal: Senelec lance un emprunt obligataire en vue de mobiliser 30 milliards de Fcfa

La Société d'électricité du Sénégal (Senelec) a démarré, le 20 février 2017, sur le marché financier de l'UEMOA, un emprunt obligataire par appel public à l'épargne en vue de mobiliser 30 milliards de Fcfa. L'opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de mobilisation de ressources mise en place par les instances de décision de pour financer, en partie, le « Plan Yeesal Senelec 2020».

Il s'agit d'une opportunité de placement qui offre une rémunération (taux d'intérêt) de 6,5% par an, net d'impôt pour les résidents au Sénégal. La durée de l'emprunt est de 7 ans dont 2 ans de différé. Les intérêts seront payés semestriellement à partir de la date de jouissance des titres fixée dans les cinq (5) jours suivant la date de clôture de l'opération. Le remboursement du capital sera aussi semestriel à raison du paiement du dixième (1/10) du capital (après quatre semestres de différé). Les souscriptions sont ouvertes à toute personne physique ou morale, résidente ou non dans l'espace UEMOA. Elles s'étendront jusqu'au 20 mars 2018 avec possibilité de clôture anticipée.

Pourquoi, dans un monde en transformation, l'innovation est importante pour l'Afrique ?

Par José Brito

Co-Directeur de AIS et ancien Ministre de l'Économie et des Affaires Étrangères du Cabo Verde, José Brito signe cette tribune sur l'innovation en prévision de l'Africa Innovation Summit sur le même thème prévu prochainement à Kigali.

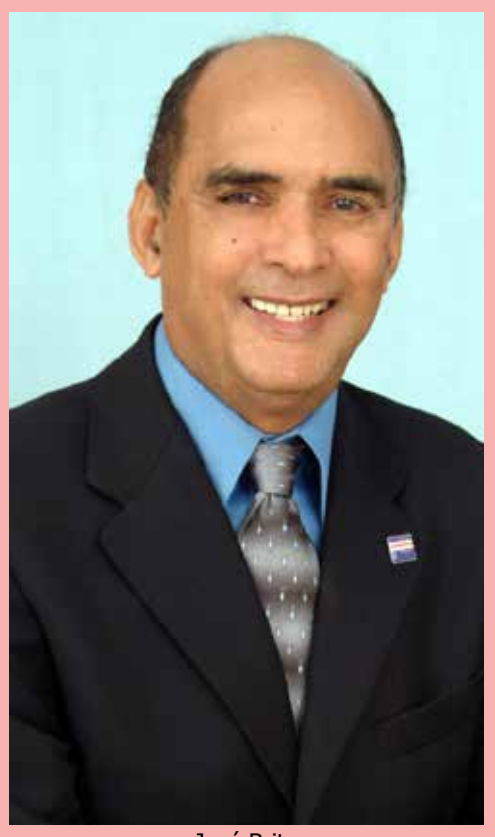

José Brito

L'Afrique a fait des progrès significatifs au cours de la dernière décennie. Cependant malgré cette amélioration de la performance économique, la pauvreté reste un problème majeur. Les stratégies de développement mises en place tendent à privilégier la gestion de la pauvreté en attaquant les conséquences de la pauvreté au lieu de mettre l'accent sur la transformation structurelle des économies et des sociétés africaines .

Il est donc nécessaire, pour éviter de glisser plus profondément dans la pauvreté, que les pays africains soient en mesure de modifier fondamentalement la nature de leurs économies et de soutenir la transformation socio-économique. Ce qui est sûr c'est qu'aucun pays au monde n'a développé ou transformé son économie sans améliorer ses capacités scientifiques, technologiques et d'innovation. Ceci n'a été possible qu'en développant des « systèmes nationaux d'innovation » robustes, qui exigent la construction de toutes les conditions nécessaires à la construction d'économies et de sociétés innovantes comme :

-Un solide système d'éducation allant du préscolaire à la formation technico-professionnelle, jusqu'à l'université avec une grande exigence en terme de qualité et de normes et une priorité aux STIG – science, technologie, ingénierie et gestion ;

-Des programmes solides d'apprentissage par la pratique et d'apprentissage continu de la force de travail ;

-Des infrastructures physiques et institutionnelles favorables à l'innovation et à l'entrepreneuriat : marchés financiers et produits financiers innovants pour les start-ups et PMEs, investissements dans les institutions de recherche et développement, internet de qualité, accès à l'énergie ;

-Des institutions publiques qui soutiennent les innovations et les marchés ;

Une bonne articulation entre le secteur productif et les Universités ;

-De bonnes politiques publiques qui mettent l'innovation au centre de l'agenda de développement et qui affectent les ressources nécessaires à la promotion de l'innovation ;

-Une approche régionale qui permette une meilleure mutualisation des faibles moyens des Etats africains et des expériences de succès qui ont lieu dans certains États ;

La bonne nouvelle est que pour mettre l'innovation au centre de l'agenda du développement, l'Afrique n'a pas besoin de réinventer la roue. Nous pouvons apprendre des expériences des autres régions et nous pouvons surtout éviter leurs erreurs. En outre, dans de nombreux domaines, nous pouvons opter pour des voies totalement nouvelles pour tirer profit des évolutions technologiques et les innovations sociales accessibles à tous aujourd'hui grâce aux progrès de l'internet et de la globalisation.Par exemple, est-ce que le paradigme actuel selon lequel une agriculture performante est synonyme de plus de mécanisation, plus d'engrais, plus de pesticides chimiques, et plus de transformation agro-industrielle est la solution pour lutter contre l'insécurité alimentaire en Afrique ? Est-ce que l'Afrique et ses partenaires se posent-ils les bonnes questions ? Les approches actuelles axées sur le succès de la révolution verte en Asie dans les décennies antérieures sont-elles encore valables aujourd'hui pour le Continent et aussi pour le monde ? Le continent a-t-il besoin de sa propre révolution verte capable de répondre aux exigences futures? Si oui, quels pourraient être les éléments d'une telle révolution agricole ? Quelles devraient être les priorités du changement technologique dans l'agriculture africaine ? Quels changements institutionnels et politiques sont nécessaires à long terme ?C'est conscients de ces problématiques et du fait que la transformation ne peut avoir lieu que si nos pays parviennent à construire avec succès des économies axées sur l'innovation, que mon partenaire Dr. Olugbenga Adesida et moi-même avons décidé de créer une plateforme, que nous avons appelé Africa Innovation Summit, qui met ensemble toutes les parties prenantes de l'innovation en Afrique pour réfléchir conjointement sur ce qui devrait être fait par les africains eux-mêmes pour répondre aux principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée comme la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'accès aux besoins de base des populations comme l'eau et l'énergie, les mauvaises politiques publiques et la mauvaise gouvernance.

L'Afrique a besoin de champions et de leaders qui ont de l'ambition pour l'Afrique pour transformer cette ambition en énergies positives et en actions collectives.

D'aucun peut se demander pourquoi une PME africaine sans moyens financiers peut-elle se lancer dans une telle aventure titanesque généralement réservée aux États ou aux multinationales ? La réponse est bien simple : Pourquoi pas ? Nous avons été encouragé par le succès de la première édition qui avait réuni en Février 2014 à Praia, Cabo Verde plus de 350 participants venus de 30 pays africains avec, la présence du Président Paul Kagamé en plus du Président du Cabo Verde et des ex-Présidents du Cabo Verde Pedro Pires et de la Mozambique Joaquim Chissano. L'Afrique a besoin de champions et de leaders qui ont de l'ambition pour l'Afrique pour transformer cette ambition en énergies positives et en actions collectives. La deuxième édition de l'AIS qui se déroulera du 6 au 8 Juin 2018 à Kigali sous le Haut Patronage des Présidents Paul Kagamé et Pedro Pires, sera une occasion unique et singulière de réunir dans un même endroit les parties prenantes des écosystèmes d'innovation pour discuter et échanger sur l'avenir et les perspectives du continent mais aussi pour faciliter le changement et faire bouger les choses. Dans ce cadre de promotion de solutions, nous sommes dans le processus de sélectionner jusqu'à 50 start-ups et PMEs en collaboration avec l'entreprise sud-africaine Entreprise Room pour présenter leurs innovations et interagir avec les participants. De plus, AIS II aura un programme complet qui combine l'innovation et les défis auxquels le continent est confronté et une extension régionale avec l'organisation de trois rencontres en simultané avec le Sommet de Kigali dans trois capitales africaines, un live-streaming des débats ce qui permettrait une plus large participation en y incluant la Diaspora africaine dans le monde.Ces caractéristiques, alliées au fait que nous voyons l'innovation au-delà de la perspective technologique, font le caractère original de notre initiative. AIS II ne sera pas une Conférence en plus, ni un "talk-shop" où l'on vient entendre ou faire des discours. Même la « Conversation avec les Présidents » sera une opportunité pour dialoguer et échanger sur la formulation de politiques publiques et non pas un espace de discours.

Ce que nous prétendons avec notre initiative c'est construire une plateforme pour les dialogues multipartites, mobiliser le grand public pour constituer une base élargie d'alliances pour l'innovation et formuler un agenda stratégique qui permette d'établir un plan d'actions concrètes.

L'innovation dans tous les aspects de la vie d'une société est ce dont l'Afrique a le plus besoin. Pour cela nous avons tout de même besoin du soutien de tous, pour construire un environnement propice à l'innovation en Afrique. C'est notre conviction que tous, nous avons un rôle de catalyseur à jouer pour assurer le succès de cette initiative et transformer notre Continent. Nous sommes ouverts à développer un partenariat avec tous ceux qui comme nous voudraient faire de l'innovation un facteur clef de l'accélération du développement sur le continent dont un des résultats serait de réduire la crise migratoire actuel. La qualité des membres du Conseil Consultatif est la preuve que notre appel a commencé à être entendu et que nous mériterons votre soutien à tous les niveaux : financiers, participation, suggestions etc.. Pour ceux qui veulent et peuvent nous aider, ils peuvent consulter ici le forfait de commandite. Partout sur le continent, des start-ups et des hubs technologiques émergent et nous disposons maintenant de nombreux exemples d'innovations sociales, appliquant la technologie pour surveiller les élections, la corruption ou la contrefaçon de produits pharmaceutiques pour ne citer que quelques-uns. L'Afrique est donc sur le bon chemin, il nous appartient à nous africains de saisir l'opportunité pour transformer nos économies grâce à l'innovation.

Navire de l'OCP saisi en Afrique du Sud: le verdict

Le "Cherry blossom, navire affrété par Phosboucraa, filiale de l'Office chérifien des phosphates (OCP), fait l'objet depuis le 1er mai 2017 d'une saisie conservatoire dans un port sud-africain- le port Elisabeth- à la demande du front Polisario. Mélange de politique et de droit maritime, l'affaire connaît un dénouement inattendu.
La justice Sud-Africaine a pris sa consœur panaméenne à contre-courant. Celle-ci s'était, quelque jours plutôt, déclarée incompétente dans une affaire quasi-similaire opposant les mêmes parties. Dans le cas sud-africain, le juge qui ne s'est pas attardé sur la forme a écarté la preuve de la propriété directe ou indirecte de la cargaison, ainsi que de la position de créancier de premier, deuxième ou énième ordre, que tout requérant de la saisie conservatoire est tenue d'apporter.
Ignorant une des jurisprudences les plus établies en matière de droit maritime, la Cour de Port Elisabeth, invoquant un arrêt de la Cour de Justice européenne (CJUE), de décembre 2026, stipulant que « le Maroc n'a aucune prétention à la souveraineté sur le Sahara Occidental» et ignorant royalement un avis de l'ONU datant de 2002, a décidé de mettre en vente la cargaison de 50 000 tonnes de phosphate destinée à un client nèo-zélandais. La moitié de la vente devrait être reversée au Polisario selon le jugement. Reste à trouver un acquéreur pour la marchandise estimée à 3,2 millions de dollars contre 5 millions au début de l'affaire. Le mouvement séparatiste a inondé le marché de demande de cotation sans qu'aucun courtier ne bouge. La vente devrait, si elle a lieu, se faire avec une importante décote.
L'OCP avait, sur le conseil de ses avocats, déclaré la marchandise volée, faisant appel à d'autres démarches et polices d'assurance.
Une chose est claire, le mélange droit maritime et de politique conduit souvent à l'avarie commune.

Zeinab Filali

«Résilié» du Gabon, Veolia en ballotage au Sénégal

La résiliation du contrat de la SEEG au Gabon, le 16 février dernier, actée par une annonce suivie d'une réquisition provisoire de la société par l'Etat gabonais pour, déclarait-on, assurer la continuité du service public, ne pouvait pas intervenir au plus mauvais moment. Le groupe Veolia est en lice dans le contrat de délégation d'eau au Sénégal. Un contrat décisif qui oppose les gros bras du secteur. Parmi les postulants, il y a la SDE, Veolia, Suez, United Water et l'ONEE du Maroc. Tous ces acteurs espèrent remporter le contrat de concession de l'eau potable. Le verdict prévu normalement depuis le début de l'année semble avoir été ajourné. Mais, alors que les différents concurrents sur le marché sénégalais, sont en phase de lobbying, voilà que le Gabon sort un communiqué pour le moins incendiaire, remettant en cause les compétences de son partenaire.
Réagissant à la décision de l'Etat gabonais, qu'elle qualifie de brutale, Veolia a porté l'affaire devant le CRDI (Centre International pour le règlement des différents relatifs aux investissements), organe de la Banque Mondiale.
Le recours déposé en date du 8 mars 2018 est aussi une manière pour la filiale de Veolia de défendre sa réputation et, partant, celle de la maison-mère. La bataille sera rude. Cette procédure graduelle de médiation, conciliation puis arbitrage, devrait être l'occasion d'une bataille rangée entre avocats. La firme française s'en tient à son interprétation des faits, présentant la rupture du contrat par une décision « brutale » et une « grave violation des règles de droit ». De son côté, l'Etat gabonais, évoque, entre autres, des "efforts financiers consentis par l'Etat non suivi des effets escomptés et les plaintes récurrentes des populations ».
Embourbée dans un litige depuis plusieurs années, l'expérience gabonaise de Veolia peut peser lourd dans la bataille pour la délégation d'eau au Sénégal et contribuer un peu plus à renforcer le doute sur le recours à la concession d'un secteur aussi intimement lié à la mission du service public que l'eau. Les logiques court-termistes des multinationales sont elles toujours compatibles avec le long-termisme des Etats?

Le négociant belge Sopex interdit d'activité dans le cacao ivoirien

La société belge Sopex est suspendue de toute activité de négoce du cacao en Côte d'Ivoire pour une période de 10 ans. Cette décision radicale a été prise par le Conseil Café Cacao (CCC), en représailles aux manquements observés dans l'exécution de ses contrats. Le CCC a fait part de sa décision en début de mois au principal syndicat des exportateurs de fèves, rapporte Reuters. Il a été interdit aux exportateurs de conclure tout contrat de vente avec la firme belge basée à Anvers durant les dix prochaines campagnes.Il est reproché à Sopex d'avoir fait défaut l'année dernière sur un contrat d'achat portant sur un volume de 41 000 tonnes de cacao au détriment de Nocoacy, un exportateur local. Une défaillance qui aura coûter à bagatelle 21 milliards FCFA, soit 40 millions de dollars, au CCC qui garantie les contrats auprès des banques qui préfinancent la campagne. Durant la dernière campagne, le CCC avait dû vendre aux enchères 350 000 tonnes de cacao portant sur des contrats à défaut dans un contexte de chute des cours sur le marché international. Une situation qui est le fait essentiellement d'opérateurs peu scrupuleux qui avaient pris des engagements d'achat par avance au prix fort avant de se rétracter devant la baisse des cours. D'autres sanctions similaires devraient tomber. « Le directeur général du conseil veut être intransigeant », a déclaré une source au CCC à Reuters, soulignant la « détermination » du Conseil à «nettoyer le secteur et à ne plus tolérer les défaillances».

Zone de libre échange continental le document technique est prêt

En conclave début mars à Kigali, les négociateurs techniques des différents pays africains ont finalisé le document technique portant sur la Zone de libre-échange continental. La prochaine étape interviendra le 21 mars avec l'adoption de l'accord global par les Chefs d'Etat africains. En fait, le document technique peaufiné par le Groupe Technique et le Forum des Négociateurs issus des Pays africains et de l'Union Africaine (UA) doit au préalable être soumis aux Ministres africains du Commerce puis à ceux de la Justice. «Le Texte élaboré et approuvé sera soumis pour signature au Sommet Extraordinaire des Chef d'Etat africains qui se tiendra à Kigali le 21 Mars 2018», a indiqué le Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie, l'Ambassadeur Albert Muchanga.
Pour le Comissaire de l'Union Africaine, « ce mois de mars 2018 est historique pour l'avenir du continent appelé à croître et à capitaliser sur les nouvelles opportunités qui s'offrent». Avec la ZLEC, les pays africains pourront exporter entre eux sans taxes, ni barrières douanières. L'accord consacre le libre mouvement des biens et des personnes et le droit à la résidence et à l'établissement dans chaque pays africain puisque le passeport africain aura consacré l'autorisation de visa à chaque africain, a encore ajouté le Commissaire de l'UA.

Côte d'Ivoire: exit l'exonération de l'impôt sur le BIC

La Côte d'Ivoire vient de décider de la suppression de l'exonération de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) dans le secteur minier «conformément à la tendance internationale » a expliqué le gouvernement le 14 février. Il s'agit d'une mesure déjà adoptée notamment par la plupart des Etats de la CEDEAO. Le code minier ivoirien prévoyait jusque-là l'exonération de l'impôt sur le BIC durant les 5 premières années d'exploitation. Toutefois, les conventions minières en cours de validité et les permis d'exploitation accordés avant l'entrée en vigueur de la décision ce 14 février ne sont pas affectés par cette nouvelle disposition.En outre, note le gouvernement, un abattement du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de 75% pour la première année et de 50% pour la seconde année, est accordé, pendant une durée de deux ans, aux attributaires de permis d'exploitation délivrés en 2018, en vue de leur assurer une période de transition pour la mise en œuvre de cette nouvelle mesure.

L'assurance construction incite-t-elle à la fraude ?

Par pierre Delval

Pour un grand nombre de pays, l'assurance construction est chaudement recommandée. Pourtant, même si elle a pour but de protéger la maîtrise d'ouvrage - professionnelle ou consommateur - et les entreprises des grands risques qui pèsent sur elles, les assurances obligatoires restent encore marginales dans la grande majorité des pays du continent africain. Souvent facultatives, les assurances construction trop peu nombreuses ne plaident pas en faveur de la qualité des bâtiments ainsi que la sécurité des compagnons et des occupants. Cependant, Il est vrai que par faute de moyens, les Etats ne peuvent contraindre au bon respect des règles et normes en la matière. Et même si certains plaident pour des obligations limitées dans la durée, les assureurs, dans leur grande majorité, préfèrent que l'assurance soit plutôt perçue comme un service qui apporte une valeur ajoutée. Selon eux, le fait de la rendre obligatoire n'est donc pas forcément la meilleure solution.

En Europe, le débat en matière d'assurance construction est plus compliqué encore. La plupart des Etats de l'Union Européenne (UE) n'ont pas instauré d'obligation d'assurance comme l'a fait la France. Néanmoins, la responsabilité des constructeurs existe sous diverses formes et l'UE souhaite harmoniser dans ce domaine les pratiques de ses Etats membres. Pour des raisons de simplification, les compagnies d'assurance classent les pays en trois catégories : ceux dans lesquels un texte de loi fixe les conditions d'une responsabilité décennale ou d'un système proche, ceux dans lesquels on trouve des assureurs en mesure de couvrir les constructeurs dans le cadre de leur responsabilité et ceux dans lesquels l'assurance est obligatoire. Ainsi, par exemple, l'Allemagne prévoit une responsabilité de constructeur pour une durée de cinq ans, mais dans les faits cette assurance n'est pas souscrite. Au Royaume-Uni, les compagnies d'assurance ont développé le Latent Defects Insurance qui vise à couvrir les dommages de l'ouvrage dans le cas d'un défaut de conception ou d'exécution. Cependant, aucun texte légal ne vient régir ce produit financier. En Belgique, la responsabilité décennale mentionnée dans le Code Civil se rapproche beaucoup de la protection française. L'obligation d'y souscrire devrait être appliquée à compter de juillet 2018. Si on se tourne vers la Pan-Europe, la Turquie a souhaité, pour des raisons particulières, contraindre les professionnels de la construction à souscrire à une décennale bien qu'aucun produit n'existe à proprement parler pour couvrir les dommages. Enfin, en France (depuis le XIXème siècle), en Espagne (depuis 1999 avec le Seguro Decenal) et en Italie (depuis 2001 et les lois Merloni), les entreprises doivent se soumettre aux exigences légales. La France, en la matière, pourrait être perçue comme le pays le plus exemplaire. Toute personne qui fait construire ou réaliser des travaux d'importance par une entreprise doit souscrire une assurance construction dommages-ouvrage. Une grande partie des entreprises doit souscrire également une assurance décennale. Ainsi, l'assurance dommages-ouvrage permet en cas de sinistre de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice. A l'assureur de se charger ensuite de procéder au recours contre le ou les constructeurs responsables.

Les risques couverts par l'assurance sont de deux types. Les vices et malfaçons qui menacent la solidité de la construction et les désordres qui remettent en cause la destination de l'ouvrage comme des fissures importantes des murs ou un effondrement de la toiture. Mais aussi les dommages affectant la solidité des éléments d'équipements indissociables de l'ouvrage comme le chauffage central par exemple.

Tout ceci devrait donc contribuer à l'excellence de la construction en France. Or, le contexte économique difficile de ces huit dernières années dans l'immobilier met sérieusement en péril la pertinence de la politique d'assurance construction tant louée par les politiques.

En effet, après une période de vaches maigres et malgré une relance prometteuse du marché de la construction, les caisses des entreprises sont exsangues. De plus, la filière française se trouve face à un dangereux paradoxe, entre une surenchère des normes et réglementations nationales et européennes en matière de conformité technique et des offres anormalement basses (OAB) encouragées, au niveau national, par une partie de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Le « mieux disant » laisse trop fréquemment la place au « moins disant », amenant les entrepreneurs à rechercher des matériaux et des équipements à moindre coût, souvent non-conformes, et des compagnons moins qualifiés et donc moins chers.

En 2014, l'étude statistique menée par l'observatoire de la Fédération Française du Bâtiment OCCIME, en charge de la lutte contre le commerce illicite des matériaux et équipements de la construction, avait mis en exergue la réalité de cette situation. Tous les secteurs étaient concernés, et tout particulièrement ceux de la menuiserie-charpente, des équipements électriques, de la plomberie et du génie climatique. Depuis, rien n'a vraiment changé, bien au contraire. Contrefaçons et non-conformités ne se sont jamais autant développées en France comme en Europe. Toujours dans le cadre de cette même étude, 47% des 71 experts en assurances de la construction interrogés ont été confrontés au moins une fois à des non-conformités techniques ou contrefaçons. 33% d'entre eux reconnaissent qu'ils auraient pu procéder à des identifications poussées de non-conformités si leur formation avait été adaptée ou la demande d'expertise précisée.

Ce constat quant aux violations des règles en matière de conformité technique et sécuritaire des matériaux et équipements de la construction, mais aussi du droit de la propriété industrielle, soulève la question d'éventuels dysfonctionnements du marché des fournitures de la construction en Europe, et plus particulièrement en France. Mais pire que tout, la situation économique désastreuse de la construction pendant presque une décennie et la concurrence agressive engagée entre les compagnies d'assurances dans l'hexagone ont amené une partie de la maîtrise d'ouvrage à développer des pratiques quasi frauduleuses qui pourraient remettre en cause la pertinence de l'assurance construction.

La sinistralité est considérable, souvent sérielle, sans qu'on puisse en dessiner clairement les contours, faute de remontées ciblées des expertises, de bases de données fiables et surtout de la bonne volonté des assureurs. Les experts restent peu sensibilisés au phénomène malgré des réflexions menées en interne par quelques compagnies. La prévention, pourtant essentielle, demande une connaissance plus affutée des pratiques illégales, mais la formation criminologique dédiée n'existe pas. Quant à la Décennale, des améliorations possibles impliquent une analyse plus fine des modèles économiques. Dans un tel contexte, compte tenu des failles béantes laissées par les assureurs, la pratique frauduleuse est inéluctable. Sa méthode est simple. Elle consiste, pour les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre les moins scrupuleux, à user et abuser de la décennale pour déclarer de manière préméditée des sinistres à 9 ans, 11 mois et 20 jours à partir de la réception validée des travaux. Sciemment, ils ferment les yeux sur des choix discutables de matériaux et équipements ou de compétences des compagnons pour bénéficier d'OAB, convaincus de pouvoir refaire à neuf, grâce à la garantie décennale, tout ou partie des ouvrages sinistrés. L'article 1792 du Code Civil français précise pourtant que le constructeur est présumé responsable, en cas de pathologie, d'atteinte à la solidité ou d'une impropriété à destination, même si l'origine du désordre vient d'un mauvais choix du produit. Cette présomption de responsabilité revenant au constructeur, c'est donc lui qui doit cautionner le choix du produit de construction, indépendamment du conseil de son fournisseur ou du choix de son client. Oui mais voilà, l'assureur paye et se refuse de jouer le rôle de la police. Mais jusque quand ? L'impact économique de l'évolution jurisprudentielle défavorable aux assureurs est cependant difficile à mesurer avec précision. Les assureurs reconnaissent d'ailleurs, avec objectivité, que l'extension du champ d'application de l'assurance obligatoire ne constitue pas la cause première du déficit du système. Aucun chiffre n'étant fourni, aucune certitude en la matière n'est de mise, ni sur le coût de l'extension du champ d'application obligatoire, ni sur l'impact de cette extension sur le retrait d'un certain nombre d'assureurs. Le désengagement constaté en France se manifeste essentiellement par une très grande prudence de certains assureurs dans l'acceptation de nouvelles prises de risque. Elle se concrétise, par exemple, par la réticence à assurer les constructeurs de maisons individuelles. Toujours est-il que tant que les assureurs ne se pencheront pas sérieusement sur les sinistralités constatées, aucune disposition ne pourra être mise en place pour limiter les dérives d'une maîtrise d'ouvrage et le commerce illicite des matériaux et équipements de la construction.

En attendant, les dommages collatéraux qui en découlent sont multiples et touchent tous les pans de la profession : une concurrence déloyale directe pour les entrepreneurs, des critères de choix des matériaux et équipements tirés vers le bas, malgré les recommandations appuyées de l'Agence Qualité Construction (AQC), et enfin une mise en danger des compagnons en matière de sécurité et de santé publique.

L'assurance construction obligatoire incite-t-elle à la fraude ? Oui, si rien n'est mis en œuvre pour en contrôler les effets pervers. Volontairement ou non, les secteurs concernés de la filière restent désespérément muets sur ce point. Cette « omerta » crée une tacite approbation de l'ensemble des professionnels sur les méthodes employées pour gagner des marchés, et ainsi favoriser le développement du commerce de fournitures non-conformes. Créer en profondeur le dialogue national et faire sauter les verrous de l'immobilisme sont indispensables si la filière veut rétablir la concurrence loyale et mettre un frein aux dysfonctionnements du marché des matériaux et équipements.

Scanner pour lire la suite.

Spécial 18e édition du Forum de Bamako

“Un autre sahel est possible, un autre sahel doit être” dixit Abdoullah Coulibaly

La salle de conférence Karibu du centre Maeva a abrité, jeudi 22 février 2018, l’ouverture officielle des travaux de la 18ème édition du Forum de Bamako. Portant sur le thème «Aménagement du territoire de l’espace sahélo-saharien : facteur de sécurité, de développement et de paix», et placée sous le haut patronage de son excellence, Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, l’ouverture des travaux a été présidée par le premier ministre, S.E.M Soumeylou Boubeye Maiga.

L’insécurité graduelle a élu domicile au sahel

Dans son allocution, le maire de la Commune IV du district de Bamako a souhaité la bienvenue à la délégation, et a réitéré ses vœux de pleine réussite à la 18 ème édition du forum de Bamako. Le sahel est riche voire très riche, mais il y’a des défis sérieux voire très sérieux qui entravent son développement. Outre, la dégradation des terres agricoles et des pâturages, la disparition de la forêt, l’effritement de la biodiversité, l’insécurité graduelle a élu domicile au sahel, car la profonde crise de confiance découlant du déficit de gouvernant en a fait le lit.

Un autre sahel est possible, un autre sahel doit être

Pendant que le manque ou la vétusté des infrastructures routières et des réseaux de communication entrave le commerce formel intra-sahélien, sur ce terreau fragile, prospère l’économie crise ou économie grise, indique le président de la fondation Forum de Bamako, M. Abdoullah Coulibaly.
«Et pourtant un autre sahel est possible, un autre sahel doit être», estime M. Coulibaly. Ainsi, il a espéré «un sahel où la gouvernance inspire confiance, s’ouvre à l’entrepreunariat féminin, s’ouvre à la diaspora et rend cet espace attractif pour les investisseurs et les projets de développement».
Il s’agira donc pour lui, de voir comment ériger une muraille socio-économique durable et soutenable pour lutter contre le terrorisme et arrêter le flot des jeunes migrants notamment, à travers le développement des activité génératrices de revenus et de richesses pour les jeunes et les femmes tout le long de la route transsaharienne, et prenant appui sur la réalisation de projets et programmes d’énergies renouvelables, l’agriculture familiale, l’écotourisme, etc.

Urbanisation pour un développement durable

Pour sa part, Mme Soukeyna Kane, Directrice pays de la Banque Mondiale pour le Mali, la Guinée, le Niger et le Tchad, a estimé que le développement urbain est une importance capitale pour la Banque Mondiale. Les populations urbaines africaines s’élèvent aujourd’hui à 472 millions de personnes, et les investissements sont restés relativement faibles, soit 20% du PIB, au niveau urbain, a-t-elle déploré.
Les investissements, poursuit-elle, sont limités dans les logements faisant que le coût exorbitant de loyer amène les familles à vivre dans des petits espaces, les transports intra-urbain sont insuffisants, et le développement galopant des technologies crée en partie des menaces en Afrique. Elle a invité à réfléchir à des propositions concrètes en faveur de l’urbanisation pour un développement durable.
Dans son allocution d’ouverture, le Premier ministre, M. Soumeylou Boubeye Maiga, a mis l’accent sur trois axes auxquels les décideurs doivent s’en tenir pour faire face aux défis du sahel. Il s’agit entre entres, de la gouvernance nationale, de la réponse régionale et de la quête de plus de cohérence au niveau international.
«Il faut que chaque Etat se renforce d’abord au niveau national, afin d’aller vers la mutualisation des efforts, pour la stabilisation et le développement du Sahel», a-t-il laissé entendre.
La démographie, l’économie, les structures sociales, les systèmes de gouvernance et les enjeux de sécurité, les ressources naturelles et le changement climatique, ont été les cinq thématiques d’une édition tenue du 22 au 24 février 2018 à Bamako et qui aura tenu toutes ses promesses par la qualité des interventions.

VivAfrik

Plateforme Panafricaine sur le Développement Durable et l’Environnement

Production et Diffusion d’actualités
Interviews, Reportages, Dossiers
Publireportages & Publicités

Conseil :
Stratégie de développement durable
Rédaction de rapport RSE
Formation

Notre Equipe :
Fondateur / Directeur de Publication:
Mahamadou BALDE
Rédacteur en Chef : Bacary SEYDI
Journalistes : Ismaïla MANSALY, Moctar FICOU, Ndéye Fatou NDIAYE, Saër SY
Experte QHSE : Marie DIOUF

Coordinateur du Supplément : Chérif BALDE
Stagiaire : Mohamed El Amine DIOP
Adresse: 308 Zone de Captage –Grand Yoff, Dakar – Sénégal
Téléphone: +221 774 123 118 ou +221 704 699 569
Mail: vivafrikcom@gmail.com
site web: www.vivafrik.com

Climat

Malmenés par la sécheresse au Sahel, les éleveurs se disent marginalisés

Récemment à Niamey, au Niger, sur une réunion de consultation sur la situation pastorale à l'initiative d'organisations régionales comme le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss) ou l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) a fait le point sur la difficile situation des éleveurs. Le manque de pâturage combiné à l'insécurité liée aux groupes terroristes dans le Sahel rendent l'activité vulnérable. Les participants se sont penchés sur la crise lié eau à un déficit historique de la pluviométrie. Au lendemain de la grande réunion sur le Sahel qui s'est tenue à Bruxelles, vendredi 23 février 2018 et qui a promis la mise en place par l'Alliance Sahel de 500 projets de développement dans la région, les éleveurs gardent encore un mince espoir.

Les pays africains vulnérables aux catastrophes naturelles

Les édifices africains sont les plus exposés en Afrique. Pour inverser cette tendance, l'Agence universitaire francophone (AuF) compte, en partenariat avec des universités du Congo, du Gabon, de la RDC et de Poitiers en France initier un projet dont le but est de créer un centre d'études sur les catastrophes naturelles en Afrique. Les gouvernements auront un rôle capital à jouer dans un continent visiblement vulnérable aux désastres causés par la nature. L'écroulement de la partie arrière du Centre de recherche et de formation en arts dramatiques (Cfrad) du Congo Brazzaville à cause du glissement de terrain intervenu après la pluie qui s'est abattue dans la nuit du 19 au 20 février 2018 sur la capitale congolaise continue de hanter le sommeil des populations. Le Cfrad est loin d'être l'unique édifice à être endommagé par une catastrophe naturelle. Dans un contexte marqué par les effets des changements climatiques, la plupart des pays africains sont potentiellement vulnérables aux catastrophes naturelles.

Agriculture

Insécurité alimentaire en hausse : l'Afrique soutient trop peu son agriculture

Quelque 224 millions de personnes ont été sous-alimentées en Afrique en 2016, quatre millions de plus qu'en 2015. L'insécurité alimentaire s'est aggravée, c'est le constat de la conférence régionale de la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, organisée récemment à Khartoum. Les conflits et les aléas climatiques sont en cause, mais également l'absence d'un soutien public suffisant aux agriculteurs africains, estime la Fondation Farm.

Près d'une personne sur quatre est sous-alimentée en Afrique en 2016. La détérioration de la situation préoccupe la FAO. De l'avis des experts, les guerres et le passage d'El Niño ont eu un impact négatif sur les productions et les circuits agricoles dans certains pays. Mais la question se pose tout de même de savoir si l'Afrique soutient suffisamment son agriculture. Au vu des chiffres collectés par la Fondation Farm, c'est non.

Innovation dans l'agriculture durable en Afrique: ces startups qui défrichent les champs

Les Startups africaines ont connu un boom dans l'agriculture durable en 2017. En effet, le prix de la « Startup africaine de l'année 2017 » a été décerné à Casablanca au Maroc à l'initiative du groupe OCP et du magazine Bonjour Idée fin janvier 2018. Le lauréat est ThinVoid de l'Ouganda, qui promeut un service dans l'inclusion financière des professionnels non bancarisés dans les secteurs du transport et de l'agriculture. Auparavant, entre 2013 et 2015 l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (Fao) et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) travaillent en étroite collaboration pour inciter les différents acteurs économiques dans une agriculture durable. Ils encouragent l'agriculture durable dans les pays en voie de développement.

Aïda Kébé DIAGNE / VivAfrik

Energies Renouvelables

Inspired Evolution prévoit des projets d'énergie renouvelable en Afrique

La Namibie, le Kenya, et le Nigéria vont bénéficier d'un accompagnement de 36 millions $ pour des projets d'énergie renouvelable. Pour se faire, Inspired Evolution, une firme de private equity, spécialisée sur des projets d'énergie renouvelable, a octroyé ce montant à Alten Africa, une société qui développe des projets d'énergie solaire en Afrique afin qu'elle mène son expansion énergétique dans ces trois pays africains. Grâce à ce financement, la firme a inauguré son deuxième fonds, constituant son premier closing effectif le 12 janvier 2017 pour une valeur totale de 75 millions $. En fait, le fonds a reçu des engagements de 90 millions $ fin décembre 2016, mais certains de ces engagements étaient soumis à des conditions d'approbations diverses, dont l'issue n'a pas encore été révélée.

Infrastructures gazières: Total fixe ses bases au Sénégal

C'est une course effrénée vers le pays de la Téranga. Le gaz découvert sous les cieux sénégalais défraie la chronique, en alimentant les attaques d'une certaine opposition qui demande la publication des accords signés avec Total. Mais le géant pétro-gazier français ne compte pas baisser les bras et projette de monter, au moins, une unité flottante de stockage et de regazéification (Fsru) au Sénégal. Après avoir investi ce nouveau marché en Côte d'Ivoire en octobre 2016, juste après la création d'une nouvelle division dédiée aux énergies renouvelables et à l'électricité (Gas Renewables & Power). Total, qui se découvre un engagement militant subit pour la protection de l'environnement, alerte sur les dangers du charbon en ces termes : « moins de charbon, au profit du gaz qui émet environ deux fois moins de CO2 dans la génération électrique ».

Gestion Forestière

La RDC attribue 650.000 hectares de forêts à deux firmes chinoises

C'est un coup de massue pour les défenseurs de l'environnement. En effet, « les trois concessions rétablies le 1er février 2018 ont été attribuées (à deux) compagnies d'exploitation forestière chinoises » par la République démocratique du Congo. Et ce, malgré un moratoire en vigueur depuis 2002. Leur mise en exploitation va non seulement détruire des forêts primaires mais également augmenter considérablement les émissions de CO^2.

Cette situation n'a pas laissé indifférents Greenpeace et plusieurs ONG de défense de l'environnement. Elles ont déploré le 20 février 2018 à Kinshasa la réattribution par les autorités de la RDC de trois concessions forestières à des firmes chinoises malgré un moratoire en vigueur depuis 2002. « Le ministre congolais de l'Environnement, Amy Ambatobe, a rétabli environ 650.000 ha de concessions forestières illégales qui avaient été annulées en août 2016 », regrettent dans un communiqué ces ONG congolaises et internationales.

Ancrés en Afrique,
pour nourrir la planète

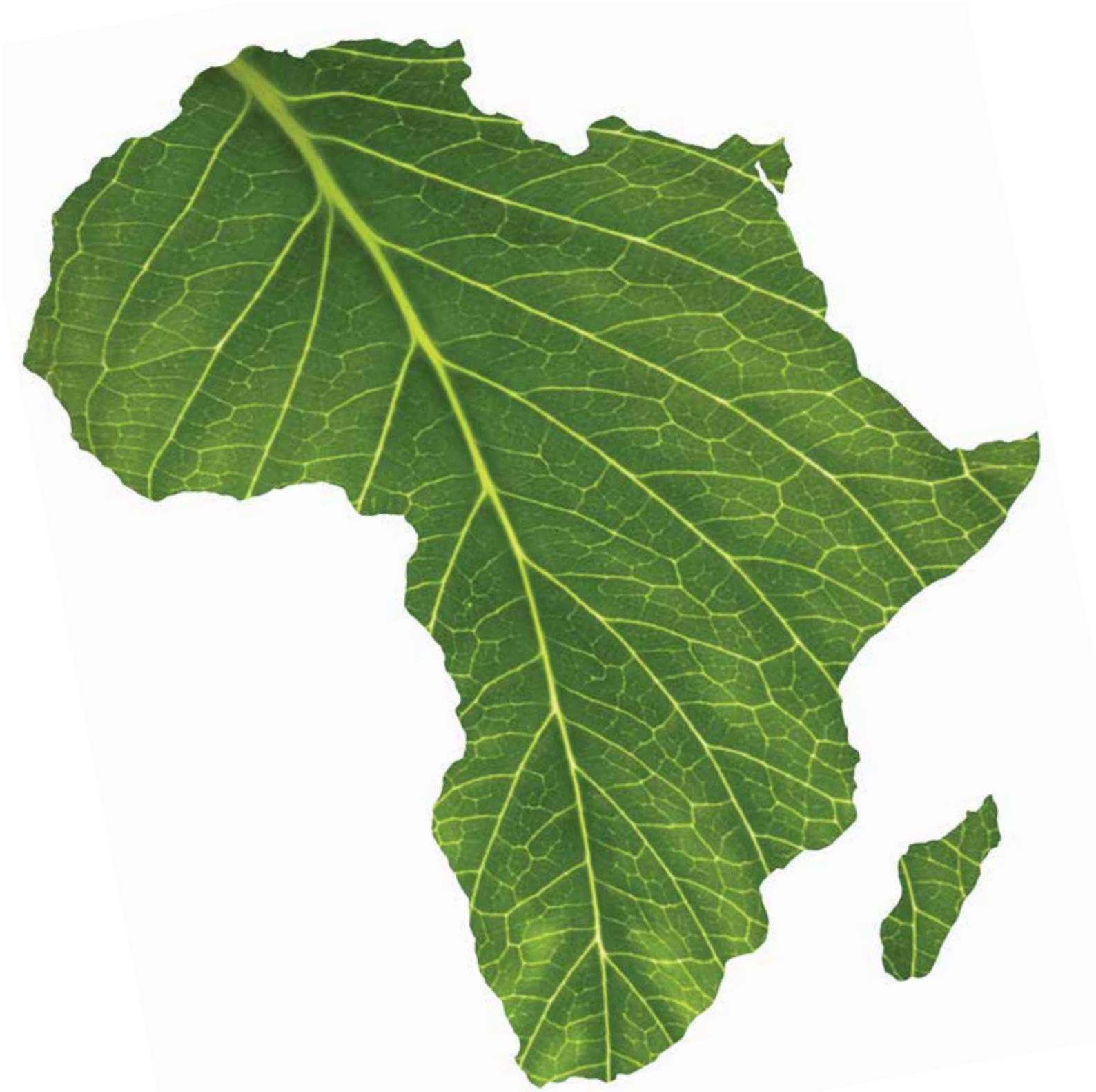

OCP contribue à nourrir la planète en fournissant les nutriments essentiels à la fertilisation des sols et à la croissance des plantes. Avec près d'un siècle d'expertise et un leadership mondial sur le marché du phosphate, le Groupe offre un large portefeuille d'engrais adaptés pour améliorer les sols, augmenter la productivité agricole, promouvoir une agriculture durable et permettre aux agriculteurs à travers le monde de devenir plus productifs et plus prospères.

Engagés pour le développement durable des filières agricoles du continent, nous facilitons l'accès des agriculteurs africains à des engrais abordables et appropriés, et à nos autres produits et services nécessaires pour nourrir les populations d'Afrique et du monde.

Basé au Maroc, OCP est fier d'être profondément ancré en Afrique tout en servant ses clients sur les 5 continents.

OCP

www.ocpgroup.ma